

SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019



Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable
Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

SITUATION

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2019



L'excellence environnementale, un objectif à portée de tou.te.s



Comme chaque année, le Département publie un rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable. Cela pourrait rester un simple exercice obligatoire, imposé par la réglementation. Mais ce document stratégique a une tout autre dimension. Il témoigne de la volonté forte des élus départementaux de développer des politiques volontaires en faveur de la préservation de la biodiversité tout en gardant la justice sociale pour boussole.

Synthétique, clair et illustré, ce rapport constitue une photographie des actions menées en 2019 sans naturellement évoquer leurs prolongements qui ont depuis fait la une de l'actualité départementale. Le travail de fond réalisé dans le domaine de l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique et locale dans la restauration collective, particulièrement dans nos collèges, en est un bel exemple. Ainsi, à l'occasion de la dernière rentrée scolaire, le collège de Belvès est devenu le premier collège de France certifié 100 % bio !

Ce label est l'aboutissement d'une démarche globale conduite depuis plusieurs années, à différents niveaux, qu'il s'agisse de soutenir nos producteurs, en accompagnant certains d'entre eux à s'installer, en incitant d'autres à se convertir dans l'agriculture bio, ou de contribuer à l'organisation de la filière avec le développement de l'outil « Agrilocal 24 » et l'aide à la plateforme « Mangeons bio 24 », en passant par la formation des cuisiniers.

Le développement durable ne se résume pas seulement à une autre manière de produire nos ressources agricoles. Il suppose également une approche délibérément inclusive de publics socialement fragilisés. Là aussi, le Département a voulu s'engager avec force. Désormais, il propose aux bénéficiaires du RSA de compléter leurs allocations avec un salaire correspondant à un maximum de 300 heures de travail saisonnier. La mesure vise à favoriser la réinsertion professionnelle en incitant à la reprise d'un travail sans perte de revenus ou de couverture sociale. Elle s'applique au tourisme, à la restauration et à l'agriculture, des secteurs qui ont du mal à recruter.

Au-delà des initiatives que le Département a lancées, d'autres acteurs s'impliquent au côté de la collectivité ou de manière autonome. A l'heure du bouleversement climatique et de l'aggravation des inégalités à l'échelle planétaire, l'enjeu est d'importance et exige que tout le monde apporte sa pierre à l'édifice. L'organisation, à Castelnau-la-Chapelle, en septembre 2019, de la première Foire du Gabarier a démontré l'intérêt suscité par les problématiques du climat, de la mobilité, de la biodiversité et des énergies. Le succès de cette manifestation, qui a réuni de nombreux acteurs du monde associatif, des entreprises, des collectivités, des organismes publics et privés, a exprimé l'envie et le besoin de créer des synergies multiples afin d'œuvrer dans le même sens.

C'est dans cet esprit que le Département a lancé l'idée d'un budget participatif, doté d'un million d'euros destiné à des projets associatifs sélectionnés par les citoyens eux-mêmes. Voilà une manière innovante d'encourager les acteurs associatifs et de répondre à la demande de nos concitoyens d'être davantage partie prenante à la vie de leur territoire. Parce que l'avenir des générations futures se décide aujourd'hui, il nous appartient ensemble, élus et citoyens, de faire dès à présent de la Dordogne une terre d'excellence environnementale.

Germinal PEIRO

Président du Conseil départemental de la Dordogne

LES SIX COMMISSIONS ORGANIQUES

Les commissions de travail recouvrent les grands domaines de compétences du Conseil départemental. Elles sont chargées d'instruire les dossiers avant leur examen par l'assemblée. Les conseillers départementaux se répartissent entre les six commissions.

1^{ère} COMMISSION :

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PATRIMOINE - AIDE AUX COMMUNES

2^{ème} COMMISSION :

EMPLOI - ÉCONOMIE - TOURISME - AFFAIRES EUROPÉENNES ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

3^{ème} COMMISSION :

SOLIDARITÉ - SANTÉ - INSERTION - FAMILLE - ENFANCE

4^{ème} COMMISSION :

AGRICULTURE - FÔRET - AMÉNAGEMENT RURAL - DÉVELOPPEMENT DURABLE

5^{ème} COMMISSION :

INFRASTRUCTURES - TRANSPORTS - LOGEMENT - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

6^{ème} COMMISSION :

JEUNESSE - ÉDUCATION - CULTURE - SPORT

SITUATION

EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2019



FINANCES
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
PATRIMOINE
AIDE AUX COMMUNES

1^{ère}
Commission

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 9^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2018, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable, conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissent dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2018, représentatives de l'action des services.



LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE (SNTDD 2015-2020)

Le comité de pilotage¹ a souhaité que ce rapport soit présenté par commission organique, comme l'an passé.

Pour cette édition, il est proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous la forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d'action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2018. Comme l'an passé, l'impact des actions sur les ODD n'a pas été quantifiée ni qualifiée au travers d'indicateurs. En revanche, ont été repéré les ODD auxquelles chaque action contribue. La représentation est sous forme de frise :



EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

¹ Il est composé des directeurs généraux adjoints, du Vice-Président chargé de la transition écologique, de la mobilité et du développement durable, des présidents des 6 commissions organiques et des directeurs ou chefs de service.

La totalité des actions contribuent à l'ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d'action, et s'insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C'est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d'un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

MARCHE D'ACHAT DES PRODUITS D'ENTRETIEN PORTEURS D'UN LABEL ECOLOGIQUE OU NATURELS

PARTENAIRES INTERNES

Mission développement durable

Dans le cadre de la politique d'amélioration de la qualité de l'air intérieur, le service des Achats, en collaboration avec la Mission Développement Durable, a rédigé un cahier des charges et a analysé des offres en vue d'un marché pour l'achat de produits d'entretien adaptés, respectueux de la santé humaine et environnementale.

Ce marché est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

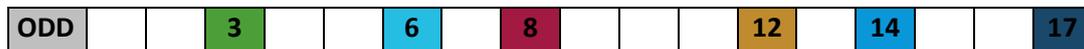
Il a permis de réduire le nombre de produits à 20 références, tout en privilégiant des produits naturels ou porteurs d'un label écologique.

PARTENAIRES EXTERNES

ALICSE, ingénieur conseil



Contact : Service des achats



INTEGRATION D'UNE CLAUSE D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

PARTENAIRES INTERNES

Direction de l'Economie de l'Emploi

Pôle RSA – Lutte contre l'exclusion

PARTENAIRES EXTERNES

Associations d'insertion

Les marchés publics de travaux dont l'opération globale est supérieure à 500.000 € HT, intègrent obligatoirement une clause intitulée « engagement d'insertion ».

Ainsi, les entreprises qui soumissionnent s'engagent à réaliser une action d'insertion de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières (bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés reconnus par la MDPH, jeunes ayant un faible niveau de formation ou n'ayant jamais travaillé...).

Pour 2018 cela a concerné :

- la construction du centre médico-social d'EXCIDEUIL (417 heures réparties sur 6 lots) - bien que l'estimation de l'opération soit inférieure à 500.000 € HT
- la construction du gymnase du BUGUE (1.270 heures réparties sur 12 lots)
- l'extension du CAMPUS PERIGORD à PERIGUEUX
- l'aménagement du pôle social de COULOUNIEIX-CHAMIER



Contact : Direction du Patrimoine Bâti

ODD	1							8	10						17
-----	---	--	--	--	--	--	--	---	----	--	--	--	--	--	----

PRISE EN COMPTE DE LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION DU COLLEGE LEROI GOURHAN

PARTENAIRES INTERNES

Direction de l'Environnement et du Développement Durable

PARTENAIRES EXTERNES

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Fin 2018, des travaux d'isolation des façades du collège Leroi Gourhan au Bugue étaient prévus dans le cadre de travaux d'amélioration. Cependant, l'une des façades existantes hébergeait des nids d'hirondelles.

Le Département a donc déposé une demande de destruction des 14 nids existants auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Leur destruction a été autorisée par la Préfecture de la Dordogne. En compensation, le Département a installé 40 nichoirs artificiels pour un montant d'environ 15.000 €.



Nids artificiels

Contact : Direction du Patrimoine Bâti



ODD										11			15		17
-----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----	--	--	----	--	----

COMMISSION CONSULTATIVE POUR LE RECLASSEMENT, LA RECONVERSION ET L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL DES AGENTS (CCRRAPA)

PARTENAIRES EXTERNES

Centre de gestion de la
Dordogne

La collectivité a mis en place une commission dont l'objectif est d'écouter, soutenir, accompagner et reclasser professionnellement des agents de notre collectivité rencontrant des difficultés (d'ordre souvent médical).

Ce dispositif aide les agents en incapacité professionnelle, suite à une maladie ou un accident, à faire le deuil de leur carrière passée et à trouver une nouvelle voie qui leur conviendra mieux. L'accompagnement personnalisé avec la possibilité de recourir au service d'un psychologue du travail est un outil précieux pour faciliter le reclassement.

En 2018, la commission consultative a examiné **14 dossiers dont 7 nouvelles situations.**

7 dossiers ont trouvé une solution.



Contact : Direction des Ressources Humaines

ODD			3				8		10						17
-----	--	--	---	--	--	--	---	--	----	--	--	--	--	--	----



menées en 2018

ACCOMPAGNEMENT DE 790 PROJETS COMMUNAUX ET 54 PROJETS TERRITORIAUX AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES

PARTENAIRES INTERNES

Services départementaux

PARTENAIRES EXTERNES

Communes

Communautés de communes

Ces opérations des Contrats de Projets Communaux et Territoriaux sont ventilées selon les 9 axes prioritaires définis par l'assemblée départementale :

AXE 1 – Immobilier d'entreprise, commerce, artisanat

AXE 2 – Foncier agricole, opérations environnementales

AXE 3 – Accès à la santé et aux services publics

AXE 4 – Équipements culturels, sportifs et de loisirs

AXE 5 – Équipements enfance et jeunesse

AXE 6 – Patrimoine, bâtiments communaux, habitat et énergies renouvelables

AXE 7 – Eau et assainissement

AXE 8 – Équipements touristiques

AXE 9 – Infrastructures et voirie

Exemple de projet : L'aménagement touristique des gorges de l'Auvézère

La Mission développement durable donne un avis sur chaque projet pour une meilleure prise en compte des objectifs du développement durable.



Contact : Service des Politiques Territoriales et Européennes.



BATIR UNE COUVERTURE TERRITORIALE JUSTE, EQUILIBREE ET SOLIDAIRE POUR L'ACCES AUX SERVICES

PARTENAIRES EXTERNES

Communautés de communes

Région Nouvelle Aquitaine

Le Département a adopté un schéma départemental d'accès aux soins de proximité le 15 janvier 2018 ainsi qu'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public le 25 juin 2018.

Le pilotage et l'animation de ces schémas a permis :

- de bâtir une couverture territoriale juste, équilibrée et solidaire en offres de services,
- de définir les politiques publiques à conduire sur l'ensemble du territoire, en particulier en matière de démographie médicale, grâce à une approche globale, coordonnée et concertée avec l'ensemble des partenaires.



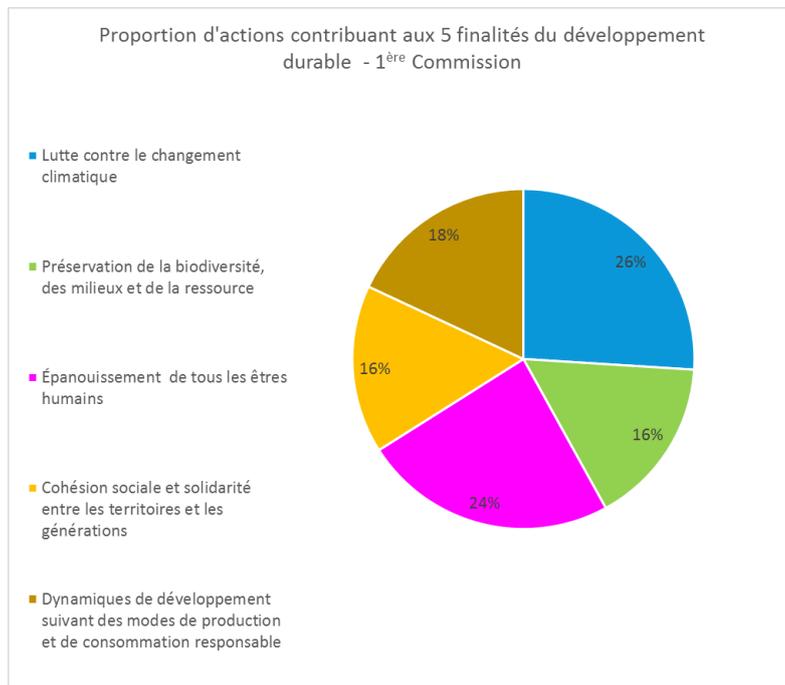
Contact : Service des Politiques Territoriales et Européennes



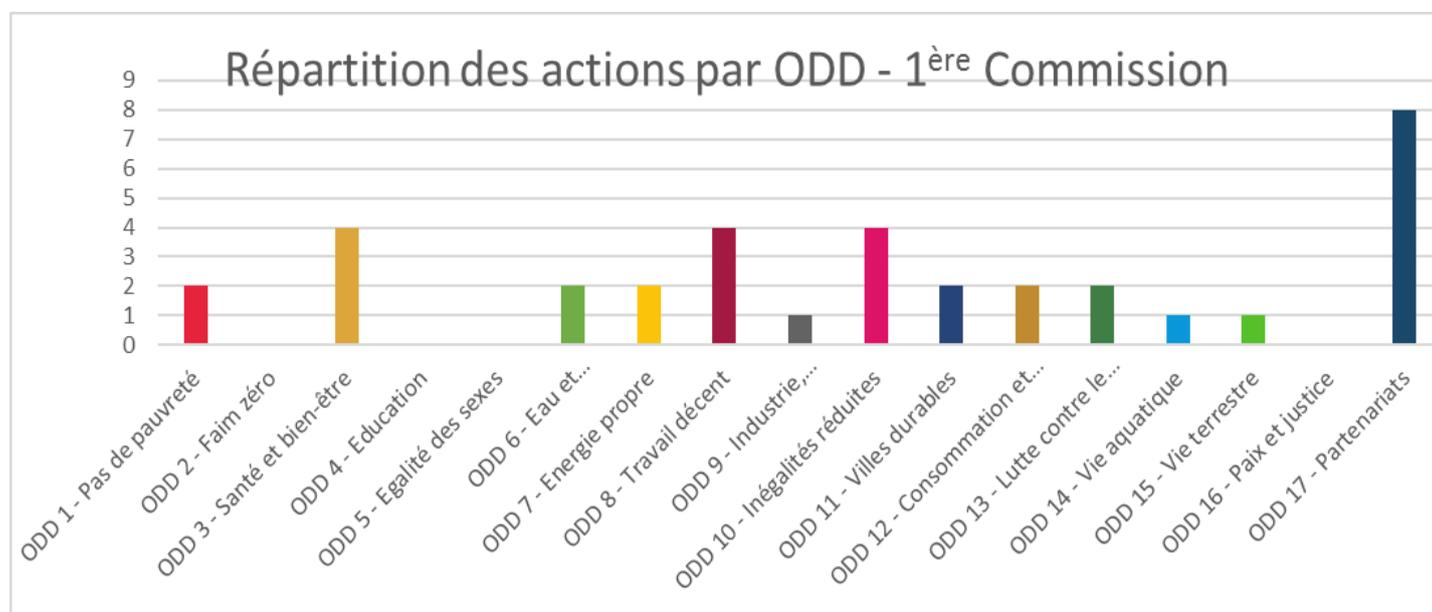
SYNTHESE DES ACTIONS – 1^{ERE} COMMISSION

Sur les 8 actions présentées dans ce rapport pour la 1^{ère} commission, plus du quart concourt à la lutte contre le changement climatique ; 24% contribue à l'épanouissement de tous les êtres humains et 16% porte sur la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ce qui représente 40% des actions menées par les Directions. Ceci est cohérent par rapport aux objectifs de la 1^{ère} commission.

Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable concernent 18% des actions. Enfin, 16% concerne la préservation de la biodiversité et de la ressource. Ceci démontre que l'action de la 1^{ère} commission impacte un panel large des ODD ce qui ne pourrait être supposé à priori.



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que près de la moitié des actions a un impact sur la santé et le bien-être, le travail décent et la réduction des inégalités. Viennent ensuite les notions de consommation et production responsable, de lutte contre le changement climatique, d'énergies propres et de villes durables.



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

Rencontre avec Séverine PAUL, Directrice des Ressources Humaines

Le Plan Emploi Handicap

Mission Développement Durable : Madame Paul, pouvez-vous nous parler de la politique du Département de la Dordogne concernant le handicap dans l'emploi ?

Séverine PAUL : Notre collectivité est engagée dans la mise en œuvre d'une politique identifiée en faveur des personnels en situation de handicap, notamment depuis la mise en place du Plan Emploi Handicap au 1er janvier 2011 (suite au CTP de novembre 2010).



La mise en œuvre de ce plan a permis de faire progresser de façon régulière le nombre des personnels reconnus travailleurs handicapés au sein de la Collectivité (qui était non déclarés auprès de l'employeur), faisant ainsi diminuer notre contribution financière auprès du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP). Les agents reconnus travailleurs handicapés mais non déclarés auprès de la collectivité avaient des réticences à l'être, peur que leur travail soit modifié, peur de ne pas être renouvelé pour les contractuels, ou peur encore du regard des autres tout simplement. Aussi, afin d'encourager cette auto déclaration, le Département a mis en place le versement d'une allocation auprès des personnels reconnus travailleurs handicapés.

Pour information, les employeurs publics ne remplissant pas l'obligation légale d'emploi de personnes handicapées de 6% sont redevables d'une contribution auprès du FIPHFP.

Pour notre collectivité, au 1er janvier 2011, le taux d'emploi de personnels handicapés était de 2,65% pour une contribution financière de 453 779€ à charge du Département.

Grâce à la mise en place du Plan Emploi Handicap et au recrutement de personnels en situation de handicap, la collectivité a atteint un taux d'emploi de personnes handicapées supérieur à 6%. Ce taux est en 2018 de 6,42 % et la contribution est aujourd'hui de 0€.

Néanmoins, le Département souhaite aller plus loin et mener une véritable politique sur le champ du handicap. C'est pourquoi fin 2018, il a signé une convention pluriannuelle sur 3 ans avec le FIPHFP afin de poursuivre le recrutement de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), l'intégration professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

MDD : Qu'est-ce que la convention avec le FIPHFP vous a apporté ?

Séverine PAUL : Avant la signature de la convention, les aides sollicités auprès du FIPHFP étaient effectuées de façon individuelle sur une plateforme et le total cumulé des aides du FIPHFP était plafonné à 100.000 euros pour 3 ans.

L'intérêt d'établir une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le FIPHFP est triple :

- elle renforce la lisibilité et la cohérence de la politique handicap mise en place au sein de la collectivité,
- elle garantit le financement de notre politique d'emplois des personnes handicapées sur une durée de trois ans,

- elle assure le pré-financement d'un plan d'actions pluriannuel par le versement d'acomptes (environ 100.000€ par an), permettant une gestion plus souple de l'utilisation des fonds du FIPHFP.

Après avoir réalisé un diagnostic et élaboré un plan d'actions, une convention pluriannuelle a été officiellement signée fin d'année 2018 permettant ainsi au Département de disposer d'une enveloppe financière de 366 000 € sur 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette convention va permettre de mener à bien des actions financées par le FIPHFP comme l'aménagement de postes de travail, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi, le recrutement, la communication et la sensibilisation autour du handicap, la formation aux situations de handicap.

Un poste de référent handicap a été créé pour animer cette convention et un appel à volontaires a été lancé au sein de la collectivité afin de constituer un réseau de correspondants handicap. Leur rôle est d'être un relai du référent handicap au sein des services et sur le territoire, de contribuer à l'appropriation de la culture handicap en diffusant les outils de communication et de favoriser le dialogue avec les agents.

MDD : Existe-t-il une procédure de recrutement spécifique pour les personnes handicapées ?

Séverine PAUL : Il n'y a pas d'offres d'emplois spécifiquement dédiées aux personnes handicapées. En revanche, toutes les demandes d'emplois sont étudiées attentivement, l'analyse porte sur les capacités des personnes, leurs compétences et sur les besoins du poste afin de prendre des mesures d'adaptation au poste de travail ou d'accompagnement de la personne si besoin.

Il est à noter que beaucoup de travailleurs en situation de handicap vont partir à la retraite dans les prochaines années. Pour permettre de maintenir le taux d'emploi de 6%, le Département se constitue un réseau avec des partenaires extérieurs pour rechercher des personnes reconnues travailleurs handicapés.

De plus, dans le cadre de la convention avec le FIPHFP, la collectivité doit répondre à des objectifs de recrutements de personnes en situation de handicap sur des emplois permanents : recrutement de 9 Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) sur 3 ans, dont 5 apprentis. L'objectif 2019 a été dépassé puisque 4 recrutements de personnes en situation de handicap ont été effectués sur des emplois permanents (au lieu de 1 prévu), et l'objectif 2020, à savoir 2 recrutements sur emplois permanents, sera également facilement atteint puisqu'à ce jour il y a déjà 2 recrutements prévus pour le début de l'année.

MDD : quelle est l'articulation entre le plan emploi handicap et la convention FIPHFP ?

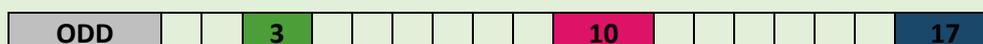
Séverine PAUL : Le Département souhaite afficher une politique forte en matière de handicap. Ainsi, le versement de l'allocation pour travailleurs handicapés est à ce jour maintenu par délibération. Le conventionnement avec le FIPHFP est un dispositif supplémentaire permettant de mener à bien des actions fortes en matière de handicap.

MDD : D'après vous, à quels objectifs du Développement Durable correspond votre action ?

Séverine PAUL : Le premier ODD impacté est la réduction des inégalités (ODD10) puisque l'action permet de favoriser l'accès à l'emploi pour tous.

Le second ODD est la bonne santé et le bien-être (ODD3) puisque tout est fait pour que les personnes soient bien dans leur emploi quitte à aménager les postes de travail ou proposer des reconversions.

Enfin, l'ODD 17 sur le développement des partenariats puisque, outre la convention avec le FIPHFP, le Département tisse des liens étroits avec tous les acteurs du handicap.



SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable
Tél. 05 53 06 82 63**

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

SITUATION

EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2019



**EMPLOI ECONOMIE
TOURISME
AFFAIRES EUROPÉENNES
ET COOPÉRATION
DÉCENTRALISÉE**

**2^{ème}
Commission**

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 9^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2018, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable, conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissent dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2018, représentatives de l'action des services.



Figure 1 : Les 17 objectifs du développement durable (SNTDD 2015-2020)

Le comité de pilotage¹ a souhaité que ce rapport soit présenté par commission organique, comme l'an passé.

Pour cette édition, il est proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous la forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d'action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2018. Comme l'an passé, l'impact des actions sur les ODD n'a pas été quantifiée ni qualifiée au travers d'indicateurs. En revanche, ont été repéré les ODD auxquelles chaque action contribue. La représentation est sous forme de frise :

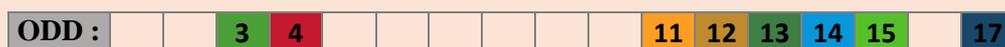


FIGURE 2: EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

¹ Il est composé des directeurs généraux adjoints, du Vice-Président chargé de la transition écologique, de la mobilité et du développement durable, des présidents des 6 commissions organiques et des directeurs ou chefs de service.

La totalité des actions contribuent à l'ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d'action, et s'insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C'est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d'un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

FIGURE 3: LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

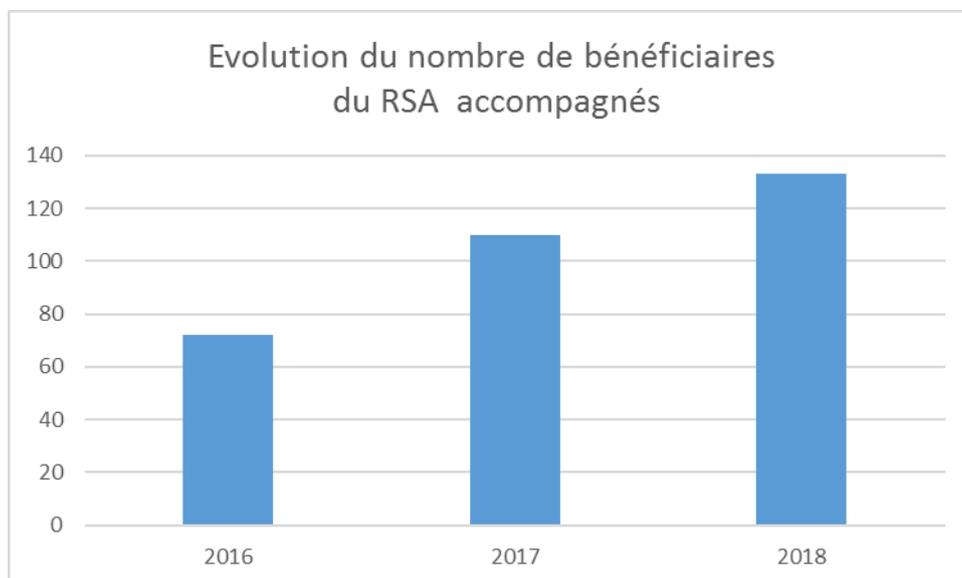
SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

PARTENAIRES EXTERNES

L'ensemble des partenaires de l'emploi du territoire (Pôle emploi, Espace Economie Emploi, Mission Locale, Maison De l'Emploi, entreprises à la recherche de personnel, ...)

En Dordogne, département particulièrement rural, de nombreux bénéficiaires du RSA veulent créer ou ont créé une entreprise mais n'ont pas assez développé leur activité pour en vivre de façon autonome. C'est pourquoi le Département propose :

- un accompagnement et des conseils pour la création d'entreprise sous forme de rendez-vous individuel pour assurer les conditions de réussite de l'entreprise, l'autonomie financière et la sortie du dispositif RSA.
- une mise en relation des besoins d'emplois des entreprises avec les bénéficiaires du RSA
- un suivi de la clause insertion sur certain marché (fibre optique)
- une communication des offres d'emplois vacantes des entreprises aux bénéficiaires du RSA



Contact : Direction du Développement Economique - Service Appui aux Entreprises

ODD

8

10

17

PARTENAIRES INTERNES

Mission Développement Durable

LES AIDES AUX PORTEURS DE PROJET (HÔTELLERIE TRADITIONNELLE)

Dans le cadre du comité de pilotage de l'hôtellerie, qui s'inscrit dans une logique d'aide à l'hôtellerie traditionnelle hors chaînes sur le territoire, des actions de sensibilisation au développement durable sont intégrées dans le plan de formation à destination des hôteliers indépendants du Département.

PARTENAIRES EXTERNES

Crédit Agricole, SMD3, FAFIH



Contact : Service du Tourisme et du Développement Touristique



LABELS, CLASSEMENTS ET MARQUES OBTENUS PAR LE DEPARTEMENT

Le Département dans sa volonté d'excellence environnementale s'attache à garantir aux usagers un service de qualité sur ses sites :

- ✓ Marque Tourisme et Handicap pour les quatre sites de loisirs de baignade départementaux
- ✓ Label Pavillon Bleu pour les sites de La Jemaye, Gurçon et Saint Estèphe
- ✓ Label Handiplage : les 4 grands Sites de baignade



Contact : Pôle Paysage et Espaces Verts



FINANCEMENT DES ACTIONS DE PARCOURS D'INSERTION

PARTENAIRES INTERNES

Pôle Revenu Solidarité Active

22 opérations financées grâce au Fonds Social Européen (FSE) pour lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion (axe 3 du FSE). Toutes ces actions sont portées par des Ateliers et Chantier d'Insertion (ACI) qui accompagnent des personnes en insertion socio-professionnelle. Parmi ces actions, on peut citer :

- Le maraîchage biologique (Question de Culture et Les Saveurs du Bois du Roc) et jardin pédagogique (Pour les Enfants du Pays de Beleyme);
- Recyclerie et tri de textiles donnés (Question de Culture et Ricochets);
- Démantèlement de moteurs de VHU dépollués et trie des matériaux pour redirection vers les filières de recyclage (AI Services);
- Service environnement avec l'entretien et l'aménagement des espaces verts, des sentiers de randonnée, etc... (RICOCHETS)

PARTENAIRES EXTERNES

Associations d'insertion



Contact : Service des Politiques Territoriales et Européennes

DEVELOPPER LA CITOYENNETE EUROPEENNE ET LA MOBILITE A L'INTERNATIONAL DES JEUNES EN MILIEU RURAL

PARTENAIRES INTERNES

Direction de la Culture, de l'Education et des Sports,

8 structures associatives et 4 structures publiques de Dordogne ont été concernées pour un montant respectif de 33.950 € et 12.000 € soit au total 45.950 € sur 2018.

Participation à la mise en œuvre et au suivi de programmes tels que « Concertation régionale des chantiers de jeunes bénévoles » avec la DRJSCS, du Comité Régional de la Mobilité (COREMOB), et de la plateforme régionale de la mobilité européenne et internationale des jeunes « SO Mobilité », ainsi que celle pour la mobilité des jeunes du Pays du Périgord Vert.

PARTENAIRES EXTERNES

Francas Dordogne, Région, DRJSCS

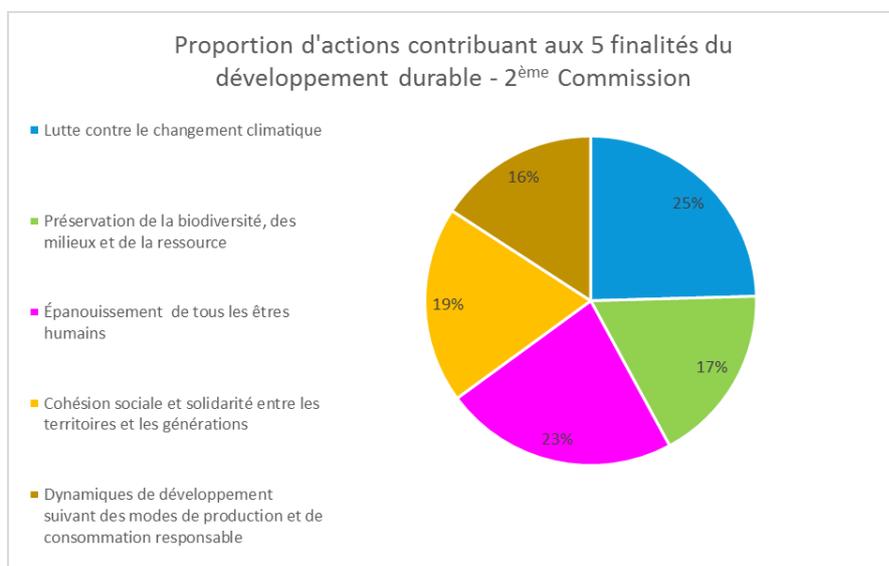


Contact : Service des Politiques Territoriales et Européennes

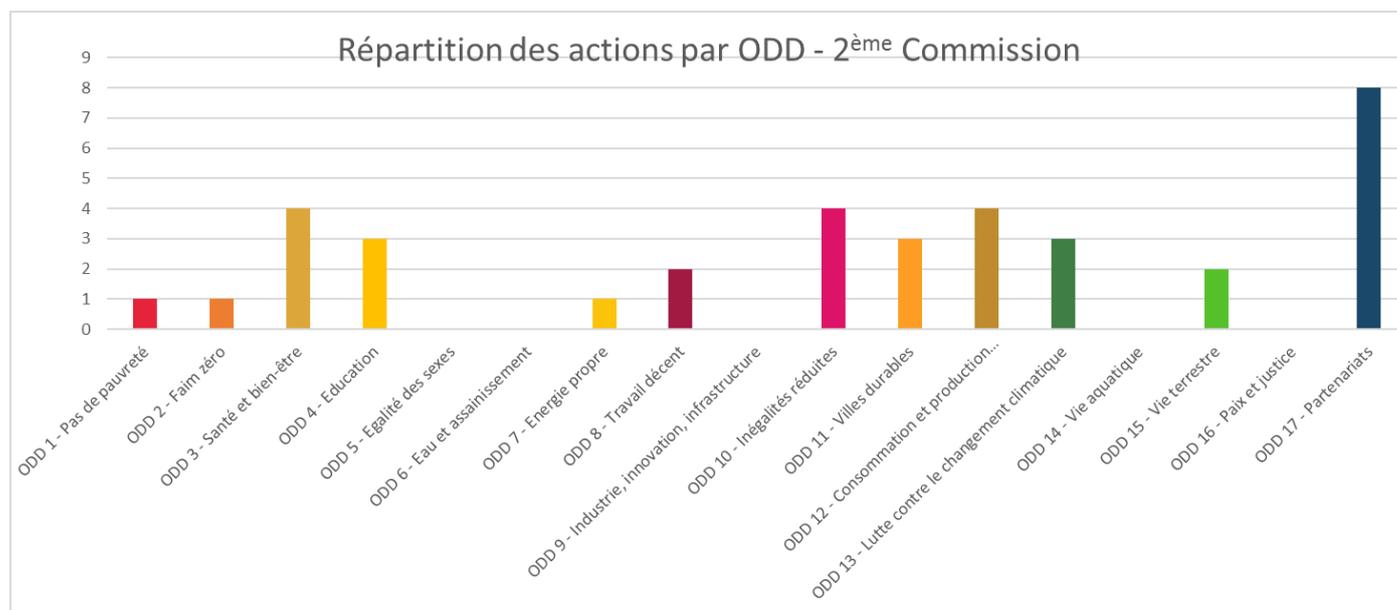


SYNTHESE DES ACTIONS – 2^{ÈME} COMMISSION

Sur les 8 actions présentées dans ce rapport pour la 2^{ème} commission, près d'1/4 concourt à la lutte contre le changement climatique. Ensuite, un équilibre s'effectue entre les quatre finalités restantes : les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable (20%), la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires (19%), l'épanouissement de tous les êtres humains (19%) et enfin la préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource (18%).



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la moitié des actions a un impact sur l'éducation et sur la consommation et production responsable, mais au global elles portent sur 12 ODD sur les 17. Cela montre que le travail de la commission s'oriente de plus en plus vers les préoccupations du développement durable dans des thématiques que l'on pourrait croire éloignées.



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

Rencontre avec Valérie COUSTILLAS, chef du Bureau des Politiques Européennes et Internationales

Chantier international Périgourdin/Cantabrie de rénovation d'un ancien moulin hydraulique sur la Beune aux Eyzies de Tayac

Mission Développement Durable : Madame Coustillas, parlez-nous du chantier international Périgourdin/Cantabrie de rénovation d'un ancien moulin hydraulique sur la Beune aux Eyzies de Tayac.

Valérie COUSTILLAS : Dans le cadre de son programme de coopération signé avec la Région de la Cantabrie en Espagne, le Département de la Dordogne a acté le principe de l'organisation conjointe d'un chantier international.

Ce chantier, ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans sur la base du bénévolat, s'est déroulé du 1er au 15 juillet 2018 aux Eyzies de Tayac. Il a permis à des jeunes de tous les horizons sociaux et géographiques de se rencontrer, et de découvrir notre département, son patrimoine et sa culture.

Le Conseil départemental de la Dordogne était le commanditaire de ce chantier en partenariat avec la Commune des Eyzies de Tayac et l'association SEM & VOL (délégation de Solidarité Jeunesse). Cette association, est organisatrice de projets internationaux dans l'objectif d'agir pour une citoyenneté active et responsable.

C'était la première fois qu'un chantier international se déroulait en Dordogne sous maîtrise d'ouvrage du Département.

MDD : Concrètement, comment cela s'est déroulé ?

Valérie COUSTILLAS : Dans le cadre du projet « territoires à énergie positive » la commune des Eyzies de Tayac souhaitait implanter une mini centrale hydro électrique sur le site d'un ancien moulin situé dans le centre du bourg, le long de la rivière Vézère, sur la Beune.

Les jeunes qui se sont portés bénévoles pour ce chantier ont réalisé des travaux en amont : débroussaillage, dégagement des berges et du bâtiment, désensablement des biefs. Les travaux se déroulaient les matins pendant 15 jours. Pour ce chantier, les jeunes bénévoles ont bénéficié d'un accompagnement technique et logistique de la municipalité et ont été encadrés par deux animateurs de l'association SEM & VOL.

Le groupe était composé de 6 jeunes espagnoles et de deux périgourdins d'origine irakienne bénéficiant d'un permis de séjour.

Les après-midi ont été consacrés à la découverte d'activités culturelles (visite du centre International d'Art Pariétal Lascaux, ...) et sportives comme une descente en canoë de la Vézère. Ils ont également participé à la vie culturelle de la commune et ont partagé un temps de convivialité et de partage avec la population locale en cuisinant des mets espagnols pour l'équipe technique de la commune.

Tous les frais sur place ont été pris en charge (hébergement, nourriture, activités...) par le Département ou la commune, seul le déplacement aller-retour jusqu'au lieu du chantier étant à la charge des jeunes.

MDD : Avez-vous fait une évaluation de cette action ?

Valérie COUSTILLAS : Ce que l'on a pu constater c'est que faute d'une bonne coordination entre les partenaires, il a été très difficile de recruter des jeunes. Nous attendions 15 bénévoles et au final il y en a eu 8).

Pour ceux qui ont eu l'opportunité de participer à ce chantier, il en ressort que cette expérience interculturelle a très bien été accueillie. Ils étaient heureux de partager notre culture, ils ont notamment participé aux festivités du 14 juillet, et de faire partager la leur.

MDD : Quelle suite pour ce projet ?

Valérie COUSTILLAS : Ce chantier s'est poursuivi en 2019 sous la maîtrise d'ouvrage de la commune des Eyzies de Tayac. Il a cependant participé financièrement en versant une subvention à l'association SEM & VOL pour que celle-ci poursuive cette action.

MDD : D'après vous, à quels Objectifs du Développement Durable correspond votre action ?

Valérie COUSTILLAS : Pour moi cette action correspond à plusieurs objectifs du développement durable. L'ODD 1 « Pas de pauvreté » car on privilégie les jeunes issus de familles défavorisées, L'ODD3 « Bonne santé et bien-être » car à travers ce chantier on promeut le goût du travail, de l'exercice ; L'ODD 5 « égalité entre les sexes » car le Département tient à la mixité ; L'ODD7 « Energie propre et d'un coût abordable » car la commune souhaite remettre ce moulin en fonction pour y produire une énergie renouvelable ; L'ODD 11 "Villes et communautés durables" car le projet s'inscrit dans le cadre du dispositif "« territoires à énergie positive » qui a pour but de favoriser l'usage des énergies renouvelables et enfin l'ODD 17 "Partenariat pour la réalisation des objectifs" car c'est un projet international.

ODD : **1** **3** **5** **7** **11** **17**



EQUIPE INTERNATIONALE DE RENOVATION D'UN ANCIEN MOULIN HYDRAULIQUE SUR LA BEUNE AUX EYZIES DE TAYAC.

SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable**
Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

SITUATION

EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2019



SOLIDARITÉ
SANTÉ
INSERTION
FAMILLE
ENFANCE

3^{ème}
Commission

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 9^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2018, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable, conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissent dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2018, représentatives de l'action des services.



Figure 1 : Les 17 objectifs du développement durable (SNTDD 2015-2020)

Le comité de pilotage¹ a souhaité que ce rapport soit présenté par commission organique, comme l'an passé.

Pour cette édition, il est proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous la forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d'action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2018. Comme l'an passé, l'impact des actions sur les ODD n'a pas été quantifiée ni qualifiée au travers d'indicateurs. En revanche, ont été repéré les ODD auxquelles chaque action contribue. La représentation est sous forme de frise :

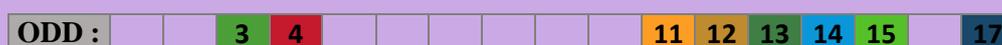


FIGURE 2: EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

¹ Il est composé des directeurs généraux adjoints, du Vice-Président chargé de la transition écologique, de la mobilité et du développement durable, des présidents des 6 commissions organiques et des directeurs ou chefs de service.

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

La totalité des actions contribuent à l'ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d'action, et s'insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C'est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d'un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

FIGURE 3: LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

DEPLOIEMENT DE LA REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS

PARTENAIRES EXTERNES

Agence Régionale de Santé NA, rectorat de l'Académie de Bordeaux, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et Mutualité Sociale Agricole

« Réponse Accompagnée pour Tous » a pour but de proposer une réponse individualisée, adaptée à chaque personne dont la situation est critique. Cette démarche nécessite un partenariat fort entre les différents acteurs afin d'identifier les besoins de la personne et de pouvoir y répondre. En cela, la démarche a pour ambition de faciliter la coordination et la co-responsabilité de tous.

La démarche est articulée autour de 4 axes :

- Axe 1 : Mise en place du dispositif d'orientation permanent pilotée par la MDPH,
- Axe 2 : Déploiement d'une réponse territorialisée piloté par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS NA) et le Département,
- Axe 3 : Création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs,
- Axe 4 : Accompagnement au changement des pratiques, de la MDPH, des partenaires.

En 2018, les services de la MDPH se sont employés à mettre en œuvre l'axe 1 de la démarche et ont examiné **78 situations**.

49 situations relevaient du Dispositif d'Orientation Permanent (DOP), dont :

- 30 concernaient des enfants ou adolescents (dont 21 relevaient de l'aide sociale à l'enfance),
- 19 des adultes dont 5 jeunes adultes.

Elles ont donné lieu à 24 Groupes Opérationnels de Synthèse (GOS) et 25 Plans d'Accompagnement Globaux (PAG).



Contact : Pôle Personnes Handicapées – Maison Départementale des Personnes Handicapées



CLAUSE D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS

La clause d'insertion est un dispositif innovant et efficace relatif aux marchés publics pour promouvoir dans l'emploi les personnes qui en sont éloignées (allocataires du RSA et des minimas sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois), jeunes peu ou pas qualifiés, personnes en situation de handicap). Il s'agit de réserver une partie des heures de main d'œuvre des travaux d'un chantier à l'embauche de ces personnes.

PARTENAIRES INTERNES

Services
départementaux

PARTENAIRES EXTERNES

Communes, communautés de communes, établissements publics et parapublics
Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), Partenaires de l'emploi

En 2018 :

11 chantiers dont **7 menés par le Département** et **4 par des communes.**

33 personnes sont intervenues sur des missions de durée plus ou moins longues.

5.537 heures d'insertion

6 chantiers s'étalent sur 2018 et 2019.

Le Pôle RSA-LCE a également étudié **395 dossiers** de demandes de subvention avec remise d'un avis sur la clause d'insertion. 242 dossiers (tout montant confondu) ont reçu un avis favorable, dont 81 ayant un montant de travaux supérieur à 300.000 € HT.

Enfin, le Pôle RSA-LCE a conventionné avec 1 établissement public, 10 communes et 1 communauté de communes. Ces conventions proposent l'ingénierie du Département en matière de clause d'insertion sur 7 marchés qui ont été publiés ou qui vont l'être.



Contact : Pôle RSA – Lutte contre l'exclusion

ODD : 1 8 10 17



menées en 2018

RENOUVELLEMENT DU SCHEMA DEPARTEMENTAL

ENFANCE FAMILLE

PARTENAIRES INTERNES

Services départementaux

Lancé en septembre 2018, l'élaboration de ce nouveau schéma définit les grandes orientations de la politique du Département en matière de prévention et de protection de l'enfance.

Il est basé sur une démarche participative. En effet, 150 acteurs se sont associés, via des groupes de travail pour élaborer les champs d'intervention auprès de l'enfant au sein de sa famille, comme auprès de l'enfant confié au Président du Conseil Départemental.

5 grands axes ont été définis et déclinés en fiches actions.



Contact : Pôle Aide Sociale à l'Enfance

PARTENAIRES EXTERNES

Maison d'enfants à caractère social, clubs de prévention, Instituts Médico Educatifs, Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques, Agence Régionale de Santé



MISSION « ACCES A L'AUTONOMIE »

L'objectif de cette mission est de rencontrer les jeunes dans l'année de leurs 17 ans afin d'évaluer leur degré d'autonomie, de définir avec chacun un accompagnement personnalisé en vue de les préparer à leurs 18 ans.

130 jeunes ont ainsi été reçus et ont pu définir les axes majeurs de leur insertion sociale et professionnelle.



Contact : Pôle Aide Sociale à l'Enfance



PROJETS CULTURELS ET ARTISTIQUES EN MAISON D'ENFANT A CARACTERE SOCIAL

PARTENAIRES EXTERNES

Agence Culturelle
Départementale

Direction Régionale des
Affaires Culturelles

Les maisons d'enfants à caractère social ont répondu à un appel à projet lancé dans le cadre du partenariat Agence Culturelle/Pôle ASE/DRAC.

Ces projets sont élaborés « sur mesure » avec les jeunes, les équipes éducatives, et les artistes. Ils permettent aux jeunes de prendre part à la réalisation d'une œuvre artistique.

S'ils visent aussi à rendre la culture accessible aux jeunes et à les familiariser avec les différentes formes d'expression artistique, ils privilégient également l'ouverture de chaque production à l'environnement proche en lien avec les acteurs culturels du territoire.

En 2018, 4 candidatures ont été retenues



Contact : Pôle Aide Sociale à l'Enfance

ODD :				4						10									17
-------	--	--	--	---	--	--	--	--	--	----	--	--	--	--	--	--	--	--	----



menées en 2018

SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE A LA SANTE ENVIRONNEMENTALE ET A LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

PARTENAIRES INTERNES

Mission Développement Durable

PARTENAIRES EXTERNES

Gestionnaires et directrices des établissements d'accueil de jeunes enfants

Le Plan National Santé Environnement (PNSE), décliné au niveau régional, a défini l'amélioration de la qualité de l'air intérieur comme un axe de travail prioritaire en particulier dans les lieux accueillant de jeunes enfants et des femmes enceintes. C'est pourquoi, le pôle PMI—PS a mis en place plusieurs actions :



- Intégration d'un module sur la santé environnementale dans la formation initiale des assistant-e-s maternel-le-s
- Sensibilisation sur cette problématique auprès des porteurs de projets de Maisons d'assistants maternels (MAM) et Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE)
- Participation à la mise en place du nettoyage écologique au sein des services du Département.
- Formation sur la santé environnementale de **53 assistants maternels**



Contact : Pôle Protection et Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé



REALISATION DES BILANS DE SANTE EN ECOLES MATERNELLES

La PMI—PS est chargé de réaliser un bilan de santé des enfants de 4 ans auprès des élèves de moyenne section de maternelles : dépistages visuels, auditifs, de corpulence, dentaire, de développement, avec un examen médical en présence des parents.

L'objectif est de repérer au plus tôt des troubles du développement ou des troubles de santé afin de proposer une prise en charge adaptée le plus précocement possible.

91,5% des élèves de 4 ans ont bénéficié d'un dépistage auditif,

73% d'un dépistage visuel

68% d'un examen médical.

Au total, **8256 actes de santé** ont été réalisés.



Contact : Pôle Protection et Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé



EDUCATION A LA SANTE AUPRES DES ENFANTS EN ECOLES MATERNELLES

PARTENAIRES EXTERNES

Instance Régionale
d'Education et de
Promotion de la Santé
Nouvelle-Aquitaine

Le Pôle PMI-Promotion de la Santé développe des interventions dans les écoles maternelles auprès des élèves de moyenne section.

Elles portent sur les principes de base d'hygiène de vie : l'hygiène bucco-dentaire, l'alimentation, le sommeil et les accidents domestiques.

Animées par une infirmière ou infirmière-puéricultrice de PMI, elles se sont déroulées en 2018 sur les secteurs d'Unités territoriales de Périgueux, Bergerac, Mussidan, Hautefort.

544 séances d'éducation

2150 enfants concernés dans **127 écoles maternelles**,

soit **60,5%** des élèves de moyenne section du département.



Contact : Pôle Protection et Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé



INTERVENTION SUR LA SANTE AFFECTIVE ET SEXUELLE

PARTENAIRES EXTERNES

Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), Education Nationale et l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Nouvelle-Aquitaine (IREPS)

Les 5 Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) proposent des interventions d'éducation à la vie affective et sexuelle auprès des élèves de collèges et lycées du département, ainsi qu'auprès de centres de jeunes et autres établissements spécialisés.

L'objectif est de permettre aux jeunes et aux adultes de mieux appréhender et de mieux maîtriser leur vie affective et sexuelle, d'éviter les grossesses non désirées et de réduire le risque des infections sexuellement transmissibles.

272 séances d'éducation à la vie affective et sexuelle auprès de **4233 participants**

Principalement assurées par les conseillères conjugales et familiales, mais aussi par les sages-femmes et les médecins.

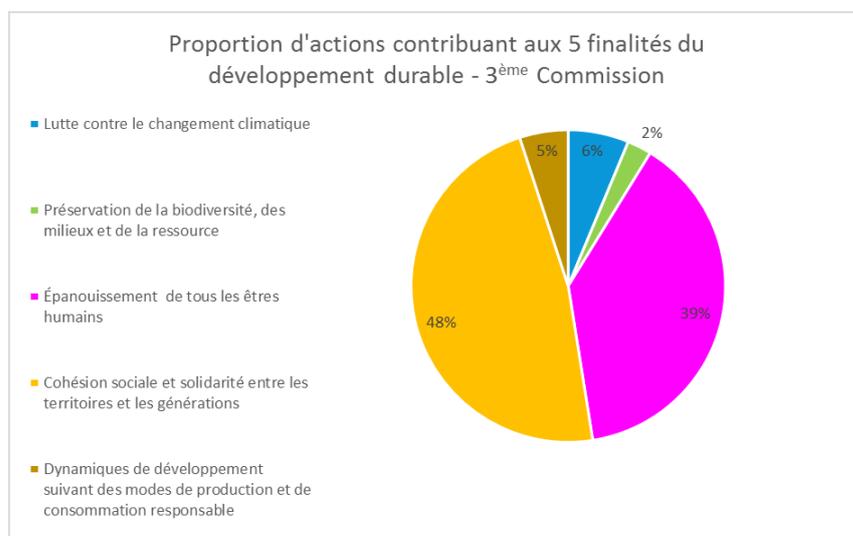


Contact : Pôle Protection et Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé

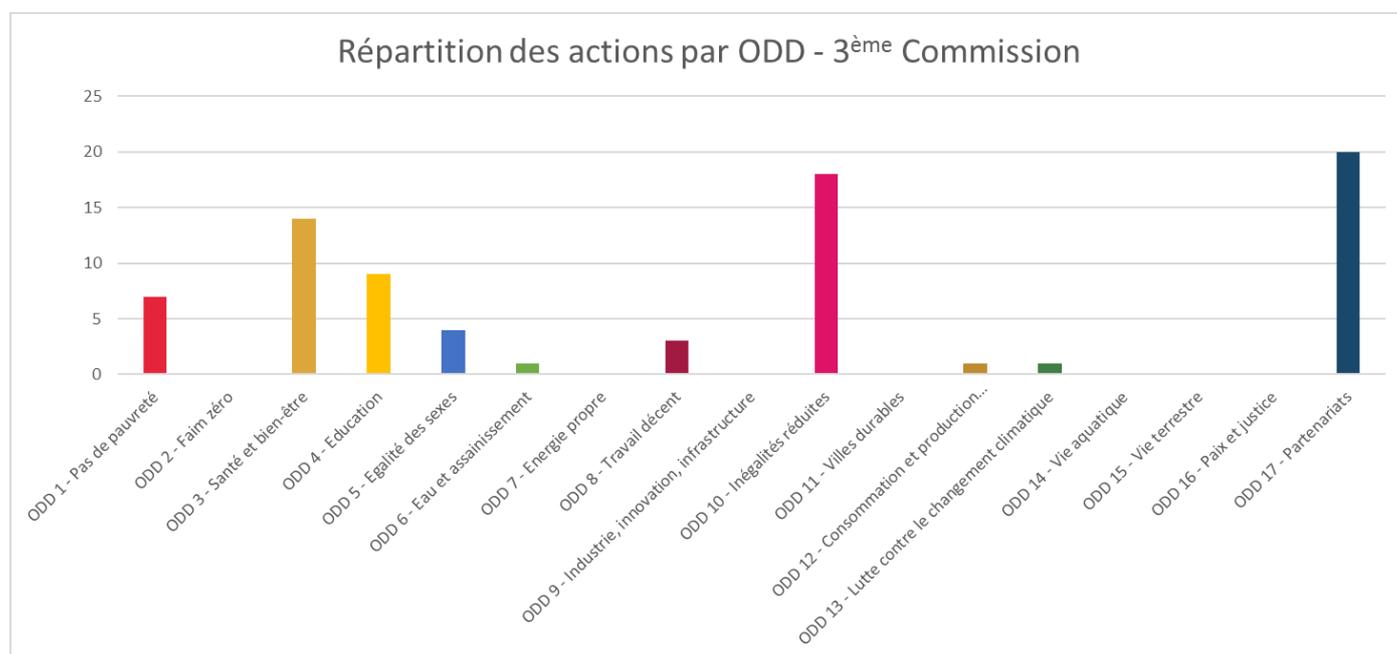


SYNTHESE DES ACTIONS – 3^{EME} COMMISSION

Sur les 19 actions présentées dans ce rapport pour la 3^{eme} commission, les 3/4 concourent à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations et l'épanouissement de tous les êtres humains, ce qui est en toute adéquation avec la politique de la commission. Les autres finalités du développement durable sont plus secondaires dans toutes ces actions à caractère social.



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la grande majorité des actions concernent les domaines des inégalités réduites ainsi que la santé et le bien-être. Dans une moindre mesure, elles impactent également l'éducation, l'égalité des sexes et la lutte contre la pauvreté.



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

Rencontre avec Anne-Marie DE-MARCO,

Directrice générale adjointe de la Solidarité et de la Prévoyance,
Directrice du Pôle Action Sociale Territorialisée

L'ACCES AU DROITS : EXPERIMENTATION A LA FORCE ET SIGOULES

Mission Développement Durable : Madame De Marco, vous avez choisi de nous parler de l'expérimentation de l'accès aux droits sur les centres médico-sociaux de la Force et Sigoules. En quoi consiste cette expérimentation ?

Anne-Marie DE-MARCO : La Dordogne est un territoire rural, parfois éloigné des services administratifs. Or, depuis le redécoupage des unités territoriales en 2016, le Département a mis en place des permanences sociales de sorte qu'aucun citoyen périgourdin ne se trouve à plus de 30 km d'un service public de proximité. En parallèle, il a été constaté que les usagers qui viennent au centre médicosocial ne le font pas toujours pour un besoin social mais pour obtenir un renseignement sur divers sujets et sont souvent réorientés vers d'autres administrations ou services pouvant répondre à leurs besoins : allocations retraite, montage de dossier de demande de logement, déclaration d'impôts, déclaration ressources rsa....

Fort de ce constat, le Département a mis en place à titre expérimental un dispositif d'accompagnement des usagers sur les centres médico sociaux de La Force et Sigoules. C'est une véritable mission de service public qui a du sens car elle répond à un besoin du territoire et des usagers.

Mission Développement Durable : Concrètement, comment cela s'organise ?

Anne-Marie DE-MARCO : Ce sont des permanences durant lesquelles, les secrétaires qui se sont portées volontaires proposent un accompagnement personnalisé aux usagers, adapté à leurs besoins. Elles les aident notamment dans leurs démarches administratives et à l'utilisation des services en ligne. En effet, de plus en plus de démarches administratives se font en ligne et certaines personnes rencontrent d'importantes difficultés avec l'outil numérique. On ne s'imagine pas, mais toutes les générations sont concernées. Un jeune maîtrise son portable ou l'ordinateur pour ce qui est ludique mais souvent il n'a pas les capacités de faire une démarche administrative en ligne.

Des ordinateurs sont mis en libre-service sur des plages horaires limitées pour que les usagers puissent faire leurs démarches administratives. Ces ordinateurs sont récupérés au gré du renouvellement du parc informatique de la collectivité, géré par la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique.

Mission Développement Durable : Avez-vous fait une évaluation de cette action ?

Anne-Marie DE-MARCO : Oui, sous forme d'un échange avec le responsable et les secrétaires du CMS. Les retours sont très positifs. Il faut tout de même être conscient que cette action représente pour elles une surcharge de travail importante. C'est le principal écueil de cette action, elle repose pour beaucoup sur la bonne volonté des agents.

Mission Développement Durable : Allez-vous étendre cette action sur le territoire ?

Anne-Marie DE-MARCO : Oui, l'expérimentation est positive et le dispositif sera étendu sur le secteur d'Excideuil. Ensuite, le prochain territoire ciblé est la Vallée de l'Isle. Mais au préalable, il faut avoir l'adhésion des agents.

En outre, le Département a inscrit cette action dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté gouvernementale sur un programme s'étalant de 2019 à 2021. Ce plan implique notamment un partenariat avec les services de l'Etat.

Mission Développement Durable : D'après vous, à quels Objectifs du Développement Durable correspondent votre action ?

Anne-Marie DE-MARCO : Je dirais l'objectif 1 « pas de pauvreté », l'objectif 10 « inégalités réduites » et l'objectif 17 « partenariats pour la réalisation des objectifs ».



SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable
Tél. 05 53 06 82 63**

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

SITUATION

EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2019



**AGRICULTURE
FORÊT
AMÉNAGEMENT RURAL
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**4^{ème}
Commission**

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 9^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2018, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable, conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissent dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2018, représentatives de l'action des services.



Figure 1 : Les 17 objectifs du développement durable (SNTDD 2015-2020)

Le comité de pilotage¹ a souhaité que ce rapport soit présenté par commission organique, comme l'an passé.

Pour cette édition, il est proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous la forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d'action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2018. Comme l'an passé, l'impact des actions sur les ODD n'a pas été quantifiée ni qualifiée au travers d'indicateurs. En revanche, ont été repéré les ODD auxquelles chaque action contribue. La représentation est sous forme de frise :



FIGURE 2: EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

¹ Il est composé des directeurs généraux adjoints, du Vice-Président chargé de la transition écologique, de la mobilité et du développement durable, des présidents des 6 commissions organiques et des directeurs ou chefs de service.

La totalité des actions contribuent à l'ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d'action, et s'insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C'est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d'un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

FIGURE 3: LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

menées en 2018

ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS ALLOCATAIRES DU RSA

PARTENAIRES INTERNES

Direction Générale
Adjointe de la Santé et
de la Prévention

PARTENAIRES EXTERNES

Partenaires agricoles,
collectivités, agriculteurs,
CAF, MSA

Le service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire vient en appui de la DGA-SP pour une analyse technique approfondie et individuelle des exploitations au travers desquelles les agriculteurs perçoivent une allocation RSA. Le diagnostic permet de faire un état objectif de la situation de l'entreprise, de dresser des perspectives d'évolution, et de mettre en place un accompagnement personnalisé jusqu'à la sortie du dispositif RSA.

123 exploitations accompagnées en 2018



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire



PARTENAIRES EXTERNES

L'ensemble des
partenaires
professionnels agricoles,
collectivités, banques,
Conseil régional
Nouvelle Aquitaine,
services de l'Etat

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES :

POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

Le Département finance les investissements relatifs à la baisse voire à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, au maintien de la biodiversité, à l'optimisation de la gestion de l'eau, la création de réserve d'eau de substitution...

En parallèle, il intervient pour des investissements spécifiques à la transformation et commercialisation en circuits courts : création d'ateliers de diversification, création/mise aux normes et aménagements de laboratoires, création d'exploitations école et de boutiques collectives.

Pour 2018, plus de **900 dossiers traités** pour un montant de plus de **1 400 000 € d'aides directes**.



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire



PARTENAIRES EXTERNES

AgroBio Périgord,
Interbio Nouvelle-
Aquitaine, le Collectif
« Les Pieds dans le Plat »

PLATEFORME MANGER BIO PERIGORD

La plateforme Manger Bio Périgord est un outil de commercialisation pour la restauration collective, piloté par les producteurs. Elle facilite l'approvisionnement en produits bio et locaux dans les structures locales. Grâce à un maillage territorial fort, elle assure l'approvisionnement tant des petites écoles rurales que des cuisines centrales et autres établissements à plus de 1 500 repas/jour.

La plateforme Manger Bio Périgord est véritablement ancrée dans le développement global et durable du territoire à travers le maintien et la création d'emplois ruraux et la construction d'un projet agricole collectif.



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire



PARTENAIRES INTERNES

Direction de l'Education,
Direction Générale
Adjointe de la Santé et
de la Prévention

MANGER LOCAL

Le Département adhère depuis 2016 à l'association nationale Agrilocal. C'est une plate-forme numérique gratuite de mise en relation simple, directe et instantanée entre fournisseurs locaux et acheteurs ayant une mission de restauration collective (collèges, lycées, maisons de retraite, etc...). Grâce à cet outil, le Département offre, gratuitement, la possibilité à tous les responsables de restaurations collectives ou de restaurations hors-domicile de la Dordogne, de s'approvisionner auprès de fournisseurs locaux, proposant pour certains d'entre eux des produits biologiques, en respectant le code des marchés publics.

Cela permet de maintenir de la valeur ajoutée chez les producteurs locaux, de développer les circuits courts, d'encourager le développement de l'agriculture biologique, de participer à l'éducation au goût et de contribuer à la vitalité économique de la Dordogne.

170 fournisseurs et 60 acheteurs inscrits sur la plateforme en 2018

PARTENAIRES EXTERNES

Partenaires agricoles,
collectivités, agriculteurs,
Conseil régional Nouvelle
Aquitaine



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire



menées en 2018

PARTENAIRES INTERNES

Direction de l'Education

DU CONSEIL EN CUISINE

Le Département a recruté un animateur, conseiller technique, qui accompagne les cuisiniers dans l'achat, l'utilisation, la valorisation et la gestion des produits locaux et/ou biologiques et la conception de menus. Il intervient prioritairement au sein des établissements départementaux mais il est aussi mis à disposition, gratuitement, des collectivités.

En 2018, il a accompagné les collèges de Montpon-Ménesterol et Belvès ainsi que les communes de Villars, Journiac, Brantôme, Creysse, Sigoulès et Ladornac, dans la découverte des producteurs locaux et ou bio, dans l'apprentissage de la cuisine de légumineuses et de céréales dans les menus et la maîtrise du coût.



INTERVENTION DANS UN COLLEGE

Il a également formé 48 communes sur les thématiques : Légumineuses et céréales, Introduction des produits biologiques et locaux en restauration collective, Education au goût et Anti-gaspillage.



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire



PARTENAIRES EXTERNES

Collectivités territoriales et propriétaires agricoles et forestiers

PROJET D'AMENAGEMENT FONCIER DE LA COMMUNE DE SAINT CREPIN DE RICHEMONT

Chaque opération d'aménagement foncier débute par une phase préalable d'études de l'état initial, composée d'un volet foncier et d'un volet environnemental. Ces études ont pour objectif de déterminer l'opportunité de mener une restructuration foncière sur un périmètre donné.

Concernant l'étude environnementale, elle a permis de dresser un inventaire complet de la faune et de la flore présentes sur le périmètre de l'opération. Un des enjeux majeurs de l'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental consiste à préserver cet état des lieux, voire à le valoriser.



Contact : Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique



PROJET TUTEUR : DEFINITION D'UN PROTOCOLE DE CARTOGRAPHIE DES POTENTIELS A CHIROPTERES SUR LE DOMAINE DE CAMPAGNE

PARTENAIRES EXTERNNES

Office National des
Forêts
Conservatoire des
Espaces Naturels
d'Aquitaine
Lycée agricole La
Peyrouse de
Coulounieix-Chamiers

Dans le cadre d'un projet tutoré, le Département a donné pour mission à des étudiants en BTSa Gestion et Protection de la Nature (du lycée Agricole de La Peyrouse) de définir un protocole de cartographie des gîtes potentiels à Chiroptères sur le Domaine de la forêt de Campagne.

L'objectif est de préserver les arbres à cavités (éviter leur abattage), et ainsi, maintenir les habitats des chiroptères forestiers (espèces protégées) présents sur le domaine. Le Domaine étant classé pour partie en réserve biologique intégrale, ce protocole devrait être mis en œuvre sur les parcelles faisant l'objet de la réserve biologique dirigée ou constituant la zone tampon sur lesquelles un plan de gestion a été défini. Ce protocole tient compte de la conciliation entre protection des habitats et sécurisation pour l'accueil du public.

Il s'agit d'une étude permettant aux étudiants de participer à des échanges professionnels concrets et d'apporter leur regard sur une problématique de gestion.



Contact : Service Milieux Naturels et Biodiversité

ODD :

			4									15	17
--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	----	----



CHIROPTERES

CHARTRE ZERO PESTICIDE



Le Département est très engagé auprès des collectivités pour proposer une démarche d'excellence environnementale en matière de conception et d'entretien des espaces publics (parcs et Jardins, voiries, cimetières, terrains de sport, etc....) et donc pour supprimer définitivement les pesticides.

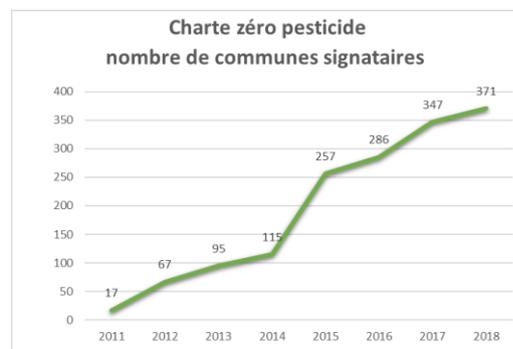
Toutes les communes et EPCI du département doivent adhérer à la charte " 0 pesticide" dans le cadre de la nouvelle politique de Contractualisation du territoire pour bénéficier des accompagnements financiers du département.

PARTENAIRES INTERNES

Service des Politiques Territoriales et Européennes



- 371 collectivités signataires
 - 442 agents formés aux nouvelles techniques d'entretien
 - 21 sessions de formation soit 185 communes représentées
 - 123 plans de désherbage réalisés et 20 en cours
 - 10 réunions publiques
 - 4 interventions hors département
- Contact :** Pôle Paysage Espaces Verts



ECO PATURAGE

PARTENAIRES EXTERNES

Agriculteurs, éleveurs et vétérinaires

L'éco-pâturage est un mode de gestion alternatif des paysages, des espaces verts et des habitats naturels qui complète le panel de solutions dont dispose le Département. Il vise à faire paître des animaux pour conserver et entretenir des surfaces enherbées, sans utiliser d'engins mécaniques ou d'herbicides.

Mis en place en 2016 sur 2 sites, **le pâturage avec des ovins de race landaise est aujourd'hui développé sur l'ensemble de nos sites de baignade.**

PARTENAIRES INTERNES

Service des Milieux naturels et de la biodiversité



Contact : Pôle Paysage Espaces Verts



AUDIT DECHETS ET CONSEILS DES SITES

PARTENAIRES EXTERNES

Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, SMD3, Hôpital de Nontron

Dans le cadre de l'ingénierie territoriale, les compétences en matière de déchets du service AETE ont été mise à disposition en 2018 pour les Collèges de Coulounieix Chamiers, La Roche Beaulieu, Montpon, Clos-Chassaing et Michel-de-Montaigne à Périgueux, collège de Mussidan, Parc Départemental à Marsac, essentiellement sur des questions relatives à la réduction des déchets, à la création de nouvelle filières de collecte, au tri des bio déchets et au compostage.



Contact : Service Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique



menées en 2018

PARTENAIRES INTERNES

Direction du Patrimoine Bâti
Pôle Paysage et Espaces Verts

PARTENAIRES EXTERNES

Restaurants administratifs de Périgueux
Lycée agricole la Peyrouse à Coulounieix Chamiers
NCi environnement
Groupe PAPREC, association 3S

PARTENAIRES INTERNES

Direction du Patrimoine Bâti
Pôle Paysage et Espaces Verts

PARTENAIRES EXTERNES

Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux

AU RESTO ON TRIE LES BIODECHETS ! METHANISATION

Dans le cadre d'un groupement de commande, depuis le second semestre 2018, 7 établissements appartenant à ce groupement géré par le Département, dont le Restaurant Administratif Départemental et le Restaurant Inter Administratif, trient les bio - déchets (pain, fruit légumes, viandes, poisson, crème, sauce pâtisseries, os), en les séparant juste des autres déchets (pots de yaourts, serviettes...) qui restent eux, sur le plateau, ou sont déposés dans des bacs avant de poser le plateau.

Ces bio déchets sont ensuite acheminés au méthaniseur du lycée agricole de Coulounieix-Chamiers qui produit de l'énergie renouvelable (électricité et chaleur) et du digestat utilisé en agriculture pour ses qualités agronomiques.

Grace à cette action exemplaire, **près de 16 tonnes de bio déchets ont ainsi été détournés de l'enfouissement et valorisés par méthanisation :**
c'est 1 232 kg de CO2 évitées sur l'agglomération périgourdine.

1 tonne de déchets fermentescibles traitée en méthanisation = 77 kg de CO2 évités



Contact : Service Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique



MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DES BIODECHETS SUR UN BATIMENT ADMINISTRATIF

Dans le cadre de la nécessaire exemplarité environnementale du Département, une collecte sélective de bio déchets a été mise en œuvre sur l'ensemble du bâtiment administratif Pierre Mauroy. A cet effet, le Grand Périgueux a équipé gratuitement l'ensemble des bureaux producteurs de bio déchets (tisaneries, machines à café, salles de réunion, bureaux collectifs) d'une douzaine de petits bio sceaux et d'un composteur en bois installé sur les espaces verts du parking.

Les agents assurent le remplissage des bio sceaux, les techniciennes de surface les amènent et les vident une fois par semaine au composteur et le service PPEV met à disposition le broyat de bois nécessaire au mélange et assurera la gestion et la vidange du composteur.



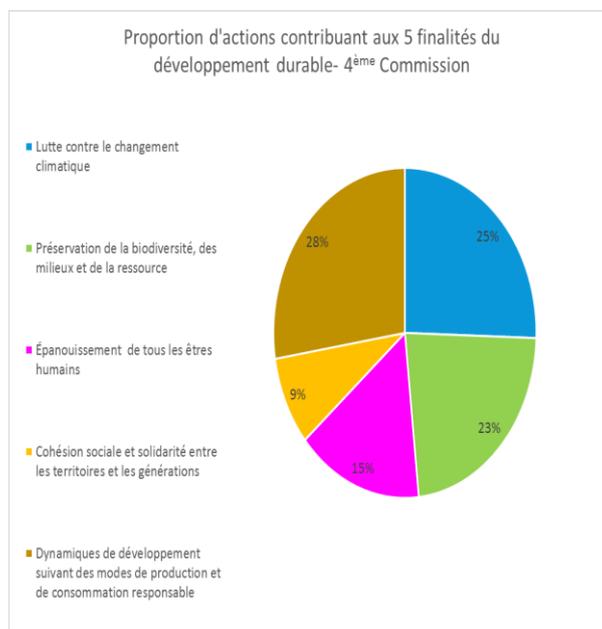
Contact : Service Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique



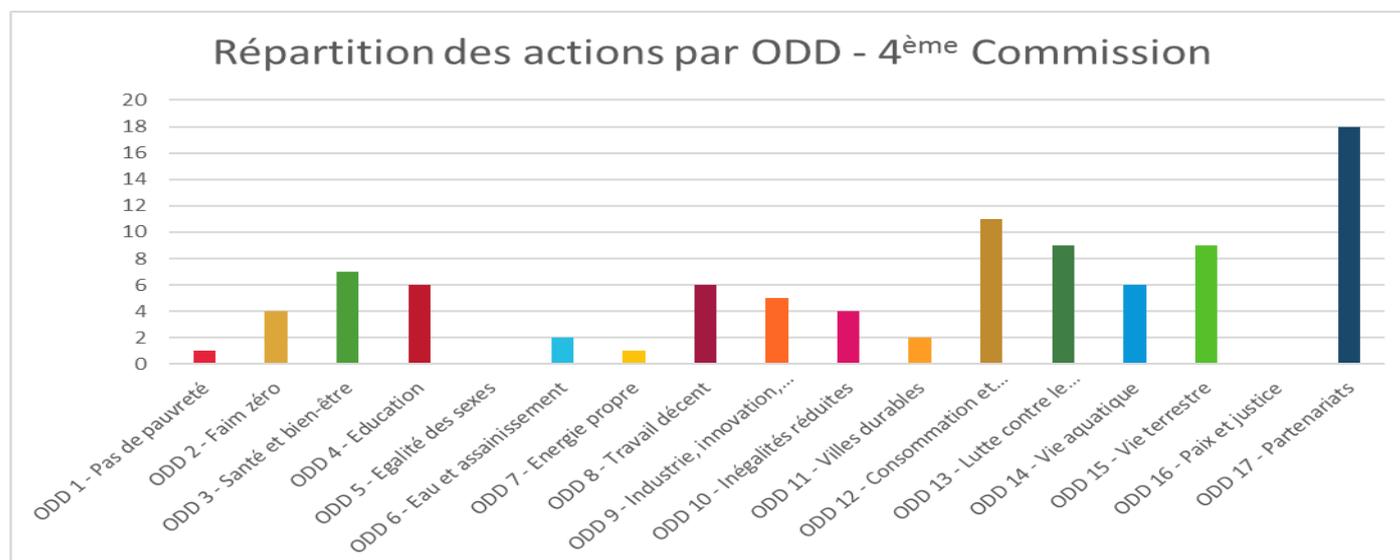
SYNTHESE DES ACTIONS – 4^{EME} COMMISSION

Sur les 18 actions présentées dans ce rapport pour la 4^{ème} commission, les 3/4 concourent à la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et de la ressource ainsi qu'aux dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable. C'est en effet le cœur des objectifs de la 4^{ème} commission.

Le dernier quart des actions participe à la cohésion sociale et à l'épanouissement de tous les êtres humains.



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la majorité des actions a un impact sur la consommation et la production responsable, c'est une politique forte initiée depuis plusieurs années et qui porte ses fruits aujourd'hui. Elles ont également une incidence sur la lutte contre le changement climatique et la protection et de la vie terrestre, mais touchent l'essentiel des ODD à divers degrés, démonstrateurs d'actions très transversales.



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

Rencontre avec Camille CHOTARD, Mission Développement Durable

Le Nettoyage Ecologique

Mission Développement Durable : Madame Chotard, parlez-nous de la démarche de nettoyage écologique des locaux départementaux.

Camille CHOTARD : En 2017, le pôle Protection Maternelle et Infantile a souhaité être accompagné de la mission développement durable pour organiser une conférence sur la santé environnementale et l'impact des perturbateurs endocriniens sur la santé. Suite à cette conférence, la mission s'est interrogée sur l'action qu'elle pourrait mener pour réduire l'exposition aux substances indésirables dans les bâtiments départementaux. C'est ainsi que le projet d'amélioration de la qualité de l'air est né, et dans ce cadre, il nous a semblé que l'action à mener en priorité était la mise en place du nettoyage écologique, comme cela s'est déjà fait dans plusieurs collectivités en France.

MDD : Concrètement, comment cela s'est déroulé ?

Camille CHOTARD : Nous nous sommes rapprochés des services concernés pour constituer un comité de pilotage dont le service des achats qui gère le marché des produits d'entretien et le pôle Social Santé Sécurité. Nous avons sélectionné 7 sites pilotes représentatifs des bâtiments départementaux : des services administratifs, 2 collèges et des lieux de consultation médicale.

Une ingénieure conseil spécialiste dans ce domaine, Anne Lafourcade de l'agence ALICSE, est intervenue pour sensibiliser le personnel aux enjeux de la santé environnementale. La mission développement durable s'est ensuite rendue sur chaque site à la rencontre des agents pendant leurs heures de travail pour réaliser un audit des produits utilisés, des méthodes employées et des besoins pour le nettoyage des locaux. Nous leur avons proposé de tester des produits d'entretien porteurs d'un label écologique et une technique de nettoyage alternative avec du matériel microfibre.

Cette période de test avait pour objectif de nous aider à élaborer le cahier des charges du marché des produits d'entretien avec le service des achats. Le but était de ne retenir qu'un nombre limité de produits, suffisant pour répondre aux besoins, et des produits les moins nocifs possibles, répondant aux critères de l'écolabel européen ou du label Ecocert. La nouveauté dans ce marché résidait aussi dans le fait que tous les services de la collectivité étaient concernés, alors qu'auparavant, certaines directions choisissaient par elle-même leur fournisseur.

MDD : est-ce que le travail sur les sites pilotes a été reconduit sur d'autres bâtiments ?

Camille CHOTARD : l'objectif était évidemment de déployer le nettoyage écologique sur l'ensemble de la collectivité. Le marché des produits d'entretien devait être renouvelé au 1^{er} janvier 2019. On savait donc que dès l'entrée en vigueur du nouveau marché, tous les agents allaient voir arriver de nouveaux produits. Il nous paraissait important



de bien communiquer et surtout de sensibiliser les agents à la démarche et surtout de leur expliquer pourquoi il était nécessaire de changer les pratiques de nettoyage.

Plusieurs actions ont été mises en place, parmi lesquelles une information des agents via l'intranet et une formation développée avec le CNFPT destinée aux agents d'entretien. Tous les agents et leur référent ont reçu une information pour les encourager à s'inscrire à cette formation : 8 sessions se sont déroulées sur l'année 2019. Nous avons également élaboré un protocole de nettoyage unique pour l'ensemble de la collectivité qui est remis aux agents avec un recueil de fiches d'information lors de la formation.

MDD : Avez-vous prévu de faire une évaluation de cette action ?

Camille CHOTARD : nous ne sommes qu'au début de la mise en place de la démarche, mais on a prévu de retourner sur les sites pilotes d'ici la fin de l'année 2019 pour refaire un audit afin de déterminer ce qui a changé dans les pratiques, d'identifier les points de blocages et surtout proposer des solutions pour aider les agents à prendre le virage. Ensuite on fera également un point avec le service des achats pour établir un bilan en termes de coût.

MDD : avez-vous rencontré des difficultés pour la mise en place de cette démarche ?

Camille CHOTARD : Nous sommes conscients que ce que nous demandons aux agents n'est pas simple. Nous leur demandons de changer leurs habitudes, d'oublier certaines pratiques, d'abandonner une partie de leur matériel pour adopter de nouvelles pratiques dont ils ne saisissent pas encore complètement l'intérêt. Nous sommes conscients que cette démarche s'inscrit dans le temps, il nous faudra sans doute plusieurs années pour que de nouvelles habitudes s'installent et qu'on oublie les anciennes.

C'est pourquoi nous nous attachons à être présents auprès des services et des agents pour répondre à leurs interrogations, et leurs difficultés à mettre en pratique nos préconisations.

MDD : Quelle suite pour ce projet ?

Camille CHOTARD : Nous pensons notamment à travailler plus spécifiquement avec les cuisines des collèges. Dans ces espaces, les besoins en hygiène sont spécifiques. Il paraît intéressant d'élaborer un protocole de nettoyage écologique qui permette de répondre aux normes d'hygiène et qui serait un complément à la démarche de labellisation Ecocert des cuisines des collèges.

La qualité de l'air intérieur ne dépend pas seulement des produits d'entretien. Il y a beaucoup à faire, notamment dans les bâtiments pour introduire des matériaux sains et biosourcés par exemple, ou encore sélectionner des fournitures de bureau sans substances nocives....

MDD : D'après vous, à quels Objectifs du Développement Durable correspondent votre action ?

Camille CHOTARD : ODD 3 : l'objectif étant de réduire l'exposition des agents et des usagers aux substances nocives.

ODD 8 : l'action contribue à offrir un travail décent aux agents d'entretien en leur proposant du matériel moderne et ergonomique.

ODD 14 et ODD 15 : le choix des produits d'entretien repose à la fois sur des critères sanitaires mais également sur des critères environnementaux. Les labels écologiques garantissent un impact réduit des produits sur les milieux au moment de leur fabrication et tout au long de leur cycle de vie, ainsi que dans le choix des ingrédients qui les composent.

ODD			3					8						14	15	17
-----	--	--	---	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	----	----	----

SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable
Tél. 05 53 06 82 63**

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

SITUATION

EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2019



**INFRASTRUCTURES
TRANSPORTS
LOGEMENT
DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE**

**5^{ème}
Commission**

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 9^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2018, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable, conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissent dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2018, représentatives de l'action des services.



LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE (SNTDD 2015-2020)

Le comité de pilotage¹ a souhaité que ce rapport soit présenté par commission organique, comme l'an passé.

Pour cette édition, il est proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous la forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d'action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2018. Comme l'an passé, l'impact des actions sur les ODD n'a pas été quantifiée ni qualifiée au travers d'indicateurs. En revanche, ont été repéré les ODD auxquelles chaque action contribue. La représentation est sous forme de frise :



EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

¹ Il est composé des directeurs généraux adjoints, du Vice-Président chargé de la transition écologique, de la mobilité et du développement durable, des présidents des 6 commissions organiques et des directeurs ou chefs de service.

La totalité des actions contribuent à l'ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d'action, et s'insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C'est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d'un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

PARTENAIRES EXTERNES

Dordogne Habitat,
Agence Nationale de
l'Habitat

AIDE DEPARTEMENTALE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS MODESTES ET TRES MODESTES

Le Département propose une aide directe aux ménages les plus modestes, en complément des aides classiques de l'Anah et des aides du programme « Habiter Mieux » .

Cette aide soumise au plafond de ressource Anah permet de réaliser des travaux d'amélioration de logement favorisant un gain d'au moins 25 % sur la consommation énergétique de leur logement.

Au 31/12/2018, ce sont plus de **2.372 demandes de propriétaires occupants qui ont été traitées.**

2.247 dossiers ont été engagés en Commission permanente représentant un montant de 1.123.500 €.



Contact : Service de l'Habitat



PARTENAIRES INTERNES

Services sociaux
départementaux

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2018-2023

Après un bilan positif du précédent schéma, le Département copilote avec l'Etat le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2018-2023 qu'il a adopté lors de la Commission consultative restreinte du 16 avril 2018.

La Dordogne est actuellement dotée de 16 équipements d'accueil spécifiques pour les gens du voyage dont **13 aires d'accueil (258 places) et 3 aires de grands passages (300 places).**

En 2018, le Conseil départemental a versé :

- 195.000 € au titre du financement du fonctionnement des aires d'accueil ;
- 20.000 € au titre du financement du marché de l'accompagnement technique de l'habitat adapté ;
- 30.000 € au centre social Saint Eupéry pour la médiation sociale des gens du voyage sur les 6 aires d'accueil du Grand Périgueux.



PARTENAIRES EXTERNES

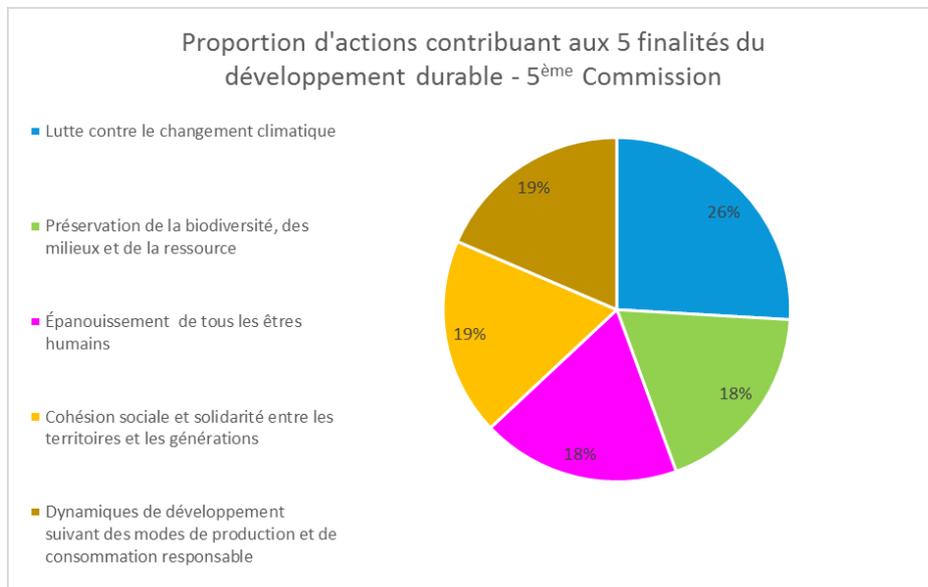
Etat, Collectivités
territoriales,
représentants des gens
du voyage et
associations des gens du
voyage

Contact : Service de l'Habitat

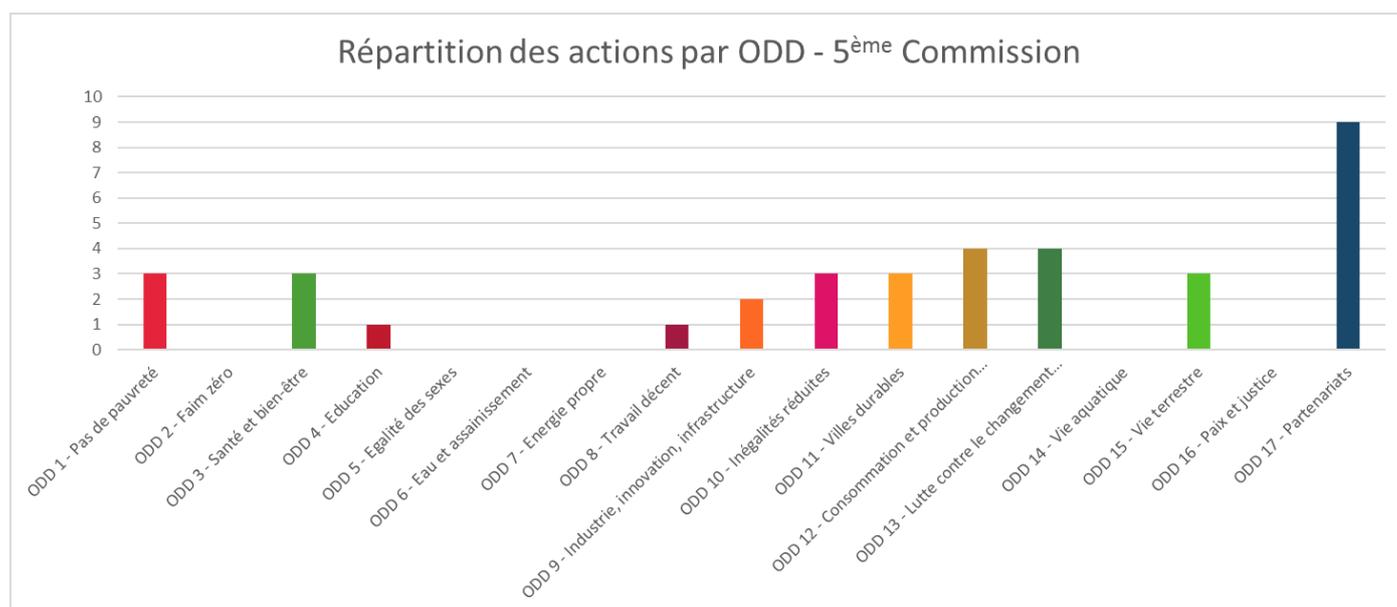


SYNTHESE DES ACTIONS – 5^{EME} COMMISSION

Sur les 9 actions présentées dans ce rapport pour la 5^{ème} commission, près d'1/3 concourt à la lutte contre le changement climatique. Ensuite, un équilibre s'effectue entre les quatre finalités restantes : les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable (19%), la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires (19%), la préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource (19%) et enfin l'épanouissement de tous les êtres humains (18%).



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que près de la moitié des actions a une incidence potentielle sur la consommation et production durable ainsi que sur la lutte contre le changement climatique. Mais d'une manière générale on s'aperçoit que ces actions s'inscrivent dans un très grand nombre d'ODD, très diverses et complémentaires.



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

4^{ème} Programme Départemental de Lutte contre la Précarité Energétique

Mission Développement Durable : Madame Vaillant, qu'est-ce que le 4^{ème} Programme Départemental de Lutte contre la Précarité Energétique ?

Pascale VAILLANT : Ce programme, qui existe depuis 2013, est porté par le Département. Il a pour but d'aider les ménages modestes à réduire la consommation énergétique de leur logement grâce à un programme d'aides à l'amélioration de l'habitat. Pour cela, il a mandaté l'association SOLiHA Dordogne Périgord afin d'accompagner les ménages en situation de précarité énergétique.

Mission Développement Durable : Quand pouvons-nous dire qu'un ménage est en situation de précarité énergétique ?

Pascale VAILLANT : Il est convenu qu'est en situation de précarité énergétique « une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Mission Développement Durable : Pour quelle raison ce programme a-t-il été mis en place ?

Pascale VAILLANT : Le Département a voulu répondre à un besoin territorial. En effet, une partie du département, au total 234 communes, n'est couverte par aucun programme d'aides de rénovation énergétique. Il a donc mandaté l'association SOLiHA Dordogne Périgord afin d'accompagner les ménages en situation de précarité énergétique sur ce territoire diffus, vers des solutions durables et adaptées à leurs besoins.

Mission Développement Durable : Concrètement, comment se déroule ce programme ?

Pascale VAILLANT : Ce programme se décline en trois volets. Le premier volet porte sur l'information des propriétaires occupants qui souhaitent des renseignements sur la rénovation énergétique de leur logement, les différentes aides mobilisables et les acteurs.

Concernant le second volet, un animateur de SOLiHA Périgord Dordogne réalise des visites à domicile gratuites, financées par le Département, auprès de propriétaires occupants, sous conditions de ressources ANAH. Cette visite vise à apporter des conseils neutres et individualisés sur les travaux à réaliser et les aides financières mobilisables.

Enfin, le troisième volet s'adresse aux ménages les plus défavorisés et s'applique sur l'ensemble du département, contrairement aux deux premiers qui ont été mis en place uniquement sur le territoire diffus. Il a pour objectif d'améliorer la consommation énergétique des ménages sous plafond du Fonds de Solidarité au Logement (FSL). Chaque année, une conseillère en économie familiale et sociale accompagne une dizaine de ménages sur le plan technique, social et financier dans un projet de réalisation de petits travaux et/ou d'achat et la pose d'équipements nécessaires à un bon usage du logement. Elle donne également des conseils sur les économies d'énergie réalisables, notamment grâce à un kit « éco-gestes ».

Mission Développement Durable : 10 foyers accompagnés par an, cela semble peu.

Pascale VAILLANT : Effectivement, mais il faut avoir conscience qu'il est difficile pour des foyers modestes de faire entrer des inconnus chez eux même si ce sont des professionnels. L'étude est très poussée et cela peut sembler trop intrusif pour certains même si cela leur permet au final d'améliorer leur confort. De plus, pour ces foyers la priorité n'est pas forcément le confort thermique mais tout simplement de nourrir leur famille.

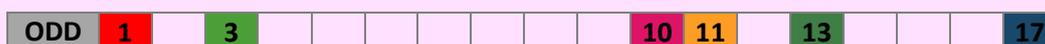
Mission Développement Durable : Avez-vous fait une évaluation de cette action ?

Pascale VAILLANT : Oui, chaque année, SOLiHA Périgord Dordogne envoie un bilan d'activité au Département. Ce bilan conditionne la subvention versée à cette association.

A terme, le Département souhaiterait que les volets 1 et 2 disparaissent et que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal se saisissent de ces questions pour établir leur propre programme car ils sont au plus près des besoins du territoire. Le Département ne prendrait plus en charge que le volet 3.

Mission Développement Durable : D'après vous, à quels Objectifs du Développement Durable correspondent votre action ?

Pascale VAILLANT : Pour ma part, je pense que cette action rentre dans l'ODD 1 « Pas de pauvreté » car le fait d'améliorer la performance énergétique d'un foyer lui permet de baisser le coût des factures d'électricité ou de gaz. L'ODD 3 « Santé et Bien-être » car ce programme permet d'améliorer le confort thermique du logement et donc au foyer de s'y sentir mieux. De plus, un logement sain c'est aussi une meilleure santé pour ses occupants. L'ODD 7 « Energie propre et d'un coût abordable » et l'ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques » me paraissent également concerner cette action car ce programme permet de trouver des modes de chauffage alternatifs au fioul par exemple, et d'installer des systèmes économes comme les chaudières au gaz à condensation et aussi diminuer la consommation énergétique. Enfin, je dirais l'ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs » car le Département travaille en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre, les Compagnons Bâisseurs, ...



SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable
Tél. 05 53 06 82 63**

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

SITUATION

EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2019



**JEUNESSE
EDUCATION
CULTURE
SPORT**

**6^{ème}
Commission**

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 9^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2018, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable, conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissent dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2018, représentatives de l'action des services.

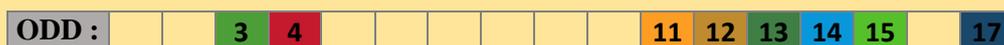


LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE (SNTDD 2015-2020)

Le comité de pilotage¹ a souhaité que ce rapport soit présenté par commission organique, comme l'an passé.

Pour cette édition, il est proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous la forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d'action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2018. Comme l'an passé, l'impact des actions sur les ODD n'a pas été quantifiée ni qualifiée au travers d'indicateurs. En revanche, ont été repéré les ODD auxquelles chaque action contribue. La représentation est sous forme de frise :



EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

¹ Il est composé des directeurs généraux adjoints, du Vice-Président chargé de la transition écologique, de la mobilité et du développement durable, des présidents des 6 commissions organiques et des directeurs ou chefs de service.

La totalité des actions contribuent à l'ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d'action, et s'insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C'est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d'un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

LABEL « ECOCERT EN CUISINE »

PARTENAIRES INTERNES

Service de l'Agriculture et l'Agroalimentaire

Ce label est le premier cahier des charges français dédié à la restauration collective bio qui impose des critères non seulement au contenu de l'assiette mais aussi à l'établissement.



L'objectif est de garantir l'utilisation de produits biologiques et locaux, la qualité et l'équilibre nutritionnel des menus, la gestion environnementale du site, une information claire sur les prestations, les démarches engagées et le niveau de labellisation.

A ce jour, 7 collèges ont obtenu ce label

- Certification Niveau 3 (> 50% de produits bio) : Michel de Montaigne (Périgueux), Jean Rostand (Montpon-Menestérol)
- Certification Niveau 2 (30 à 50% de produits bio) : Clos Chassaing (Périgueux) ; La Roche Beaulieu (Anesse et Beaulieu) ; Charles de Gaulle (La Coquille)
- Certification Niveau 1 (10 à 30% de produits bio) : La Boétie (Sarlat); Les Châtenades (Mussidan)



Contact : Direction de l'Education



MINJATZ GOJATS : UN DISPOSITIF AMBITIEUX POUR UN SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Le dispositif « Minjatz Goiats » ou « Mangez les enfants » en occitan, apporte un soutien aux collèges publics dans différents domaines : l'achat de produits locaux ou de produits bio locaux, la sensibilisation au gaspillage alimentaire, le tri et la valorisation des déchets et la labellisation ECOCERT des services de restauration scolaire des collèges

PARTENAIRES INTERNES

Service de l'Agriculture et l'Agroalimentaire

Pour 2018, deuxième année de campagne :

- Les 35 collèges ont participé au dispositif et 31 ont demandé un financement. Le Département a consacré 47 633 € pour le financement des projets présentés.
- 24.67% d'achat en produits locaux (hors agriculture biologique)
- 10.86 % d'achat en produits bio et locaux



Contact : Direction de l'Education

PARTENAIRES EXTERNES

Rectorat



A NOUS LES VACANCES

PARTENAIRES INTERNES

Direction de la Communication

PARTENAIRES EXTERNES

Réseaux des bibliothèques et médiathèques locales, cinémas de proximité ou itinérants, communes et Communautés de

Créée à l'initiative du Conseil départemental avec l'aide des services et outils culturels du département, cette opération propose aux enfants et aux familles qui n'ont pas l'occasion de partir en vacances, de participer gratuitement à des rendez-vous conviviaux autour du spectacle vivant, du patrimoine, de la musique, du cinéma et du sport.

Sous une forme itinérante, la 4ème édition s'est déployée sur 5 communes du Nord au Sud du département et a totalisé 2583 participants.



Contact : Direction des Sports et de la Jeunesse



UN FESTIVAL D'ACTIVITÉS POUR LES 0 À 15 ANS ET +

PROGRAMME

Du 19 au 23
Février 2018

UNE INITIATIVE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE



CONSEIL DEPARTEMENTAL JUNIOR

PARTENAIRES INTERNES

Service des Politiques Territoriales et Européennes

PARTENAIRES EXTERNES

La Région de la Cantabrie

Le Conseil départemental junior participe à l'éveil civique des collégiens qui découvrent les missions et compétences de la collectivité.

Dans le cadre de la coopération avec la région de la Cantabrie (Espagne), **55 jeunes élus** ont participé à un voyage autour de la thématique des grottes ornées. Ce voyage a été l'occasion de présenter aux élèves d'une cité scolaire espagnole le rôle et les missions du Conseil Départemental Junior.



Contact : Direction des Sports et de la Jeunesse



menées en 2018

SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES CONCERTEES

PARTENAIRES EXTERNES

Associations et EPCI

Le Département accompagne les collectivités au moyen d'une concertation territoriale à l'échelle des cantons qui aboutit à la signature d'une convention pour favoriser le développement du territoire et du tissu associatif local.

Cet accompagnement permet de créer un environnement local encourageant les individus et les groupes sociaux à créer, produire, diffuser et distribuer et donner accès à leurs expressions culturelles dans une dynamique de mise en réseau et de mutualisation.

En 2018, cela a concerné 22 communautés de communes pour 189 associations bénéficiaires.



Contact : Service de l'Action Culturelle

ODD				4	5					10						17
-----	--	--	--	---	---	--	--	--	--	----	--	--	--	--	--	----

FONDS DEPARTEMENTAL D'ART CONTEMPORAIN

PARTENAIRES EXTERNES

Collectivités, artistes et établissements scolaires

Le Fonds Départemental d'Art Contemporain de Dordogne regroupe 470 œuvres datant des années 1990 à aujourd'hui : peintures, sculptures, dessins photographies et installations mobilisant des techniques classiques ou nouvelles sur des supports classiques ou inattendus.

En 2018, ce sont 169 jours d'exposition dans 6 lieux différents qui ont permis à 8101 visiteurs dont 959 élèves d'accéder à ces œuvres.



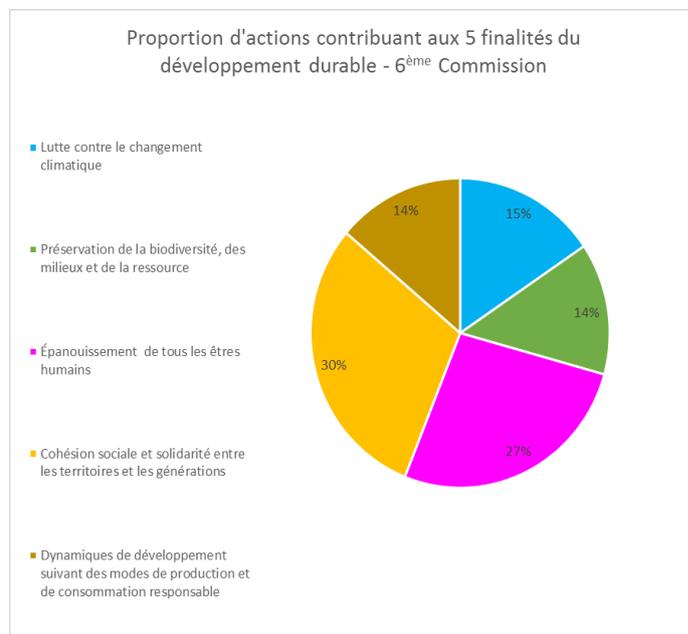
Contact : Service de l'Action Culturelle



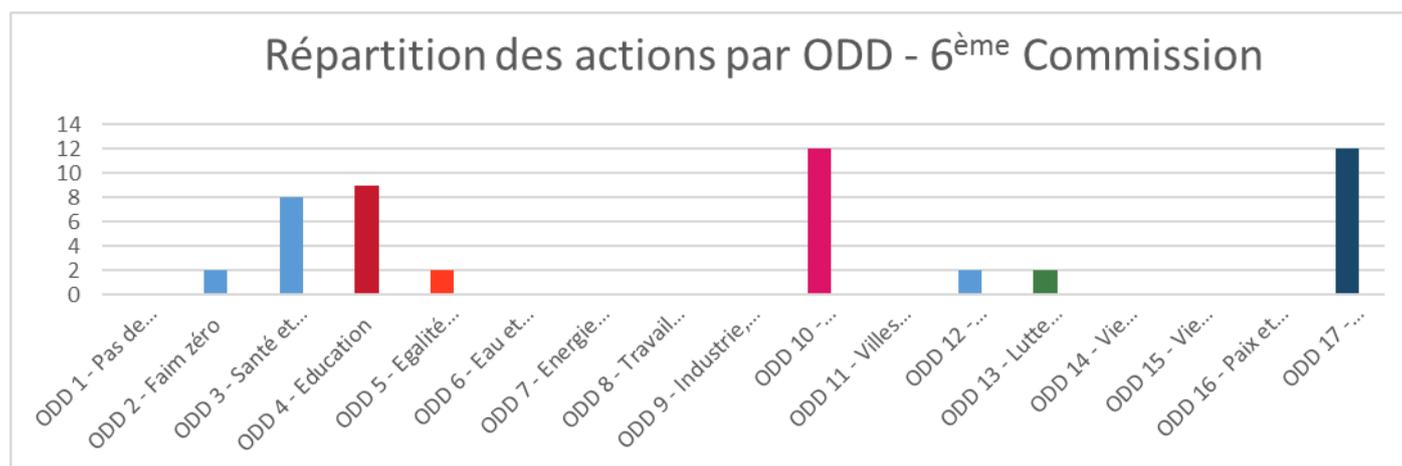
ODD				4	5					10						17
-----	--	--	--	---	---	--	--	--	--	----	--	--	--	--	--	----

SYNTHESE DES ACTIONS – 6^{EME} COMMISSION

Sur les 15 actions présentées dans ce rapport pour la 6^{ème} commission, plus de la moitié contribue à l'épanouissement de tous les êtres humains (27%) et à l'amélioration de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations (30%).



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la majorité des actions a une incidence potentielle sur la santé et le bien-être, l'éducation, et la réduction des inégalités, en toute cohérence par rapport aux objectifs de la Commission.



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

Rencontre avec Grégory MERCIER,

Responsable de la manifestation « Seniors faites du Sport » à la Direction des Sports et de la Jeunesse

SENIORS FAITES DU SPORT !

Mission Développement Durable : Grégory Mercier, dites-nous comment est née la manifestation « Seniors faites du sport » ?

Grégory Mercier : Pendant près de 15 ans, le Conseil départemental a organisé à Trélissac, une journée d'animation et d'information, sur fond de sport et santé, à destination des seniors de plus de 60 ans.

Le concept reposait sur un village dédié à la santé, et une offre élargie d'activités physiques et sportives adaptée à ce public. Lors de l'édition de 2017, 800 personnes ont assisté à cet événement.

En 2015, le « Sport pour tous et partout » a quelque peu modifié les axes de notre politique sportive, en redéfinissant notre mission de service public du sport comme vecteur d'utilité publique de proximité et de solidarité auprès des territoires.

L'idée n'était plus de centraliser l'animation et de concentrer les moyens sur un seul site mais bien de déployer une stratégie visant à répondre à cette politique d'animation au cœur même des territoires ruraux.

C'est pour cela que l'ancrage du « seniors faites du sport » repose aujourd'hui sur les bases départementales situées aux 4 coins du Périgord.

Autrement dit, ce n'est plus la population qui vient à nous mais bien le Conseil départemental qui va au plus près des populations pour apporter ce service !

MDD : Concrètement, comment cela s'est déroulé ?

Grégory Mercier : le format est resté un peu le même : des ateliers interactifs de sensibilisation à « la santé et au bien vieillir » dans le « village santé » et une quinzaine d'activités sportives de pleine nature. La manifestation est entièrement gratuite et s'est déroulée sur les cinq sites départementaux : La Jemaye, Rouffiac, Campagne, Saint Estèphe et Gurson.

Pour favoriser l'accessibilité et répondre à aux problématiques de mobilité, le Département a pris en charge le transport dans un périmètre proche des sites de pratique. L'ensemble des éducateurs de la Direction de la Jeunesse et des sports, les acteurs santé et une quarantaine de bénévoles issus des associations locales ont ainsi encadré les seniors participants.

MDD : Quel est l'objectif de cette manifestation ?

Grégory Mercier : Il s'agit, de promouvoir les bienfaits de la pratique des activités physiques et sportives adaptées et régulières pour le public senior.

Deux objectifs stratégiques sont définis comme prioritaires :

- Lutter contre la sédentarité ou l'inactivité physique,
- Rompre l'isolement social.

Il faut également casser les codes et les représentations qui consistent à croire que le sport n'est que performance et compétition, réservé à des personnes jeunes en pleine santé et exclusivement organisé dans des enceintes et autres équipements sportifs.

L'activité physique et sportive est un formidable levier qui répond pleinement à cette ambition pour nos seniors. De plus, les sites départementaux, parfois méconnus, sont des installations naturelles qui se prêtent parfaitement à ces activités de loisirs et de bien-être.

Repousser le seuil de l'autonomie de nos aînés, renforcer le lien social, par la pratique des APS de proximité reste donc une priorité stratégique pour le Département.

MDD : en 2018 c'était la première édition, a-t-elle rencontré le même succès que la « journée seniors » ?

Grégory Mercier : pour cette première édition, il y a eu en tout 440 participants sur l'ensemble des sites. C'est certes moins que la « journée seniors » à Trélissac mais il faut laisser le temps à cet évènement de se faire connaître.

Toutefois, plusieurs raisons peuvent expliquer cela :

Les objectifs ont changé et de ce fait l'offre d'animation a évolué modifiant ainsi considérablement notre organisation. Nos partenaires ont également changé passant des têtes de réseaux départementales au tissu associatif et collectivités locales. La communication crantée initialement à l'échelle départementale a dû intégrer des réseaux et des interlocuteurs locaux, parfois méconnus par nos services.

Tout cela est pris en compte aujourd'hui par une connaissance plus fine des territoires et de leurs attentes, et nul doute que l'édition 2020 sera également un grand cru !.

Pour autant, il est à souligner que les 560 personnes qui ont participé à cette journée du 3.10.2019 ont apprécié la proximité de la manifestation et la qualité des intervenants.

MDD : D'après vous, à quels Objectifs du Développement Durable correspondent votre action ?

Grégory Mercier : l'ODD 1 car on donne accès aux activités à un public qui n'en a pas forcément les moyens, d'où la gratuité des activités et du transport.

L'ODD 10 car c'est un moyen de lutter contre les inégalités d'accès aux activités sportives et de bien-être.

L'ODD 3 puisque l'objectif est d'agir sur la santé et le bien-être à tout âge.

L'ODD 5 : l'évènement est ouvert à tous mais on remarque que le public est majoritairement féminin. C'est sans doute une possibilité supplémentaire pour les femmes de pratiquer une activité sportive.

L'ODD 17 : la manifestation s'appuie sur un partenariat très dense : la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT), l'association Cassiopea, la CARSAT, les comités départementaux sportifs, les clubs et associations, les communautés de communes.

ODD :	1	3	5				10						17
-------	---	---	---	--	--	--	----	--	--	--	--	--	----



ATELIER SUR LE SITE DE SAINT ESTEPHE

SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable
Tél. 05 53 06 82 63**

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr